



**ENSP**

ÉCOLE NATIONALE DE  
LA SANTÉ PUBLIQUE

RENNES

---

**Ingénieur d'études sanitaires  
Promotion 2007**

---

**Conduite à tenir  
en matière de pollution accidentelle  
en cas d'impact sanitaire potentiel**

---

**Jenny PEREZ**

---

# Remerciements

---

Je tiens tout d'abord à remercier Emmanuelle BURGEI, IGS chef du service Santé Environnement de la DDASS de la Seine-et-Marne, ainsi que tous les agents du service, pour leur accueil et leur bonne humeur.

Je remercie particulièrement Denis PANNETIER, IES, ainsi que les agents de la cellule « Eau » : Bertrand Roger, IES, Patricia LABAT, IES, Raphaël POVERT, IES, Françoise BOURLOT, TS, Sandrine SAILLARD, TS, Ghislaine FLEURIOT, pour leur disponibilité et leurs conseils.

Je remercie également le Capitaine LECLERC et le Commandant COMAS du SDIS 77, M. PRIGENT et M. RENARD de la DDAF, M. POINSOT de la DRIRE, M. LAMARCHE de l'ONEMA, M. MATHIEU de la CIRE IDF qui ont su m'apporter au cours d'entretiens des informations précieuses sur la gestion des pollutions accidentelles dans le département.

---

# Sommaire

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>1 Contexte départemental.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Généralités.....</b>	<b>3</b>
1.1.1 Géographie/ Infrastructures .....	3
1.1.2 Population.....	3
1.1.3 Alimentation en eau potable (AEP).....	3
1.1.4 Vulnérabilité de la ressource en eau aux pollutions accidentelles .....	4
<b>1.2 Activités à risques.....</b>	<b>5</b>
1.2.1 Industries .....	5
1.2.2 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD) .....	5
1.2.3 Principaux risques .....	5
<b>1.3 Pollutions accidentelles.....</b>	<b>6</b>
1.3.1 Recensement .....	6
1.3.2 Exemples de cas locaux gérés par la DDASS.....	8
<b>1.4 Moyens de gestion.....</b>	<b>9</b>
1.4.1 Plans départementaux .....	9
1.4.2 Plans communaux de sauvegarde.....	9
1.4.3 Partenaires .....	10
<b>2 Méthodologie d'élaboration de l'outil.....</b>	<b>11</b>
<b>2.1 Enjeux.....</b>	<b>11</b>
2.1.1 Personnel concerné .....	11
2.1.2 Type d'outil .....	11
<b>2.2 Démarche .....</b>	<b>11</b>
2.2.1 Bibliographie .....	11
2.2.2 Entretiens.....	12
2.2.3 Choix du support .....	12
<b>2.3 Elaboration des fiches.....</b>	<b>13</b>
2.3.1 Thèmes sélectionnés .....	13
2.3.2 Structure de la fiche réflexe .....	13
2.3.3 Fiche annexe de signalement .....	14
2.3.4 Commentaires .....	15
2.3.5 Validation .....	17

<b>3</b>	<b>Discussion et suggestions .....</b>	<b>18</b>
3.1	Difficultés rencontrées.....	18
3.2	Suggestions.....	19
	<b>Conclusion.....</b>	<b>23</b>
	<b>Bibliographie .....</b>	<b>25</b>
	<b>Liste des annexes .....</b>	<b>I</b>

---

## Liste des sigles utilisés

---

AEP	Alimentation en Eau Potable
BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Accidentelles
BOP	Budget Opérationnel de Programme
CAP	Centre Antipoison
CAT	Conduite à tenir
CIRE IDF	Cellule Interrégionale d'Epidémiologie d'Ile-de-France
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
CSP	Code de la Santé Publique
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DGS	Direction Générale de la Santé
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
EDCH	Eaux Destinées à la Consommation Humaine
IPASS	Inspecteur Principal des Affaires Sanitaires et Sociales
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IES	Ingénieur d'Etudes Sanitaires
IGS	Ingénieur du Génie Sanitaire
MISP	Médecin Inspecteur de Santé Publique
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
POI	Plan d'Opération Interne
PP	Périmètre de Protection
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PSS	Plan de Secours Spécialisé
RESE	Réseau d'Echange en Santé Environnementale
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel Départemental de la Protection Civile
SIG	Système d'Information Géographique
SSE	Service Santé Environnement
SNS	Service de la Navigation de la Seine
TS	Technicien sanitaire

## INTRODUCTION

Ce stage s'inscrit dans le cadre de la déclinaison départementale du plan régional relatif à l'alerte et la gestion des situations d'urgence sanitaire, qui est en cours d'élaboration.

Le volet «alerte » du plan reposera notamment sur l'organisation des astreintes de semaine et de week-end, et la définition des modalités de mobilisation des différents services en cas de crise. Les DDASS seront chargées de faire une première analyse du signalement des situations à risques sanitaires, d'en estimer la gravité, et de mener les premières investigations.

Plus grand département d'Ile-de-France et situé à proximité de l'agglomération parisienne, la Seine-et-Marne comporte une zone urbaine dense sur sa frange ouest où d'importantes activités industrielles et infrastructures de transport sont implantées.

Les risques sanitaires en cas de pollution accidentelle sont donc accrus.

Le réseau régional de veille sanitaire, auquel la DDASS de Seine-et-Marne appartient, s'intéresse aux risques liés à l'environnement et à leurs impacts sur la santé.

Parmi ces risques, les pollutions accidentelles, de par leur caractère imprévu et soudain, nécessitent des mesures de gestion de crise. Leur gestion représente un enjeu majeur dans la gestion d'une situation d'urgence.

Il est donc apparu nécessaire au service santé environnement (SSE) de définir la conduite à tenir (CAT) en matière de pollution accidentelle pour permettre une action rapide et ainsi limiter l'impact sanitaire potentiel.

L'objectif de ce stage est de proposer à la DDASS un outil pratique aidant à la gestion de l'événement que constitue la pollution accidentelle.

Cet outil doit permettre de déterminer la CAT depuis les premières heures suivant l'événement déclencheur de la pollution, jusqu'au retour à une «situation normale », c'est-à-dire ne présentant plus de risque sanitaire pour la population.

Il doit également permettre de replacer le rôle de la DDASS parmi les différents acteurs intervenant dans la gestion de ces situations.

Cette demande s'est traduite par la réalisation de fiches «réflexes », destinées aux cadres de la DDASS en période d'astreinte, ainsi qu'aux agents du SSE.

Le rapport illustrant ce travail, s'articulera selon trois grandes parties :

- une présentation du contexte local à travers quelques généralités, dont la mission principale d'alimentation en eau potable (AEP) et ses vulnérabilités, mais aussi les activités à risques du département avec un historique des pollutions accidentelles et les moyens de gestion en place,
- une seconde partie présentant la méthodologie employée au cours du stage pour atteindre les objectifs précités, et particulièrement la démarche suivie depuis la phase de recherches bibliographiques jusqu'à la réalisation de l'outil,
- enfin, une troisième partie d'analyse critique de cette expérience, présentant une discussion sur les difficultés rencontrées et une ouverture sur les orientations pouvant être mises en place à la suite du stage.

Le calendrier de travail est disponible en annexe 2.

Un CD-Rom a également été joint à ce rapport pour visualiser les fiches réalisées, les interactions et les annexes n'étant pas « visibles » dans un rapport écrit.

# 1 Contexte départemental

## 1.1 Généralités

### 1.1.1 Géographie/ Infrastructures

La Seine-et-Marne, plus grand département de la couronne parisienne, s'étend sur 5915 km<sup>2</sup> et comporte 514 communes (carte en annexe 3, annexe 4).

Le département est parcouru par un réseau hydrographique assez important, réparti selon deux grands cours d'eau traversant le département d'est en ouest : la Seine au sud, et la Marne au nord (Préfecture de Seine-et-Marne, 2006).

Les infrastructures de transports sont majoritairement axées sur la desserte de Paris. Les voies de communication sont denses : réseaux routiers et autoroutiers (20 000 km), voies navigables (330 km), ferroviaires (543 km dont lignes TGV), aéroportuaires (un aéroport international, 9 aérodromes).

### 1.1.2 Population

La population seine et marnaise représente près de 1 260 000 habitants et seulement 213 habitants/km<sup>2</sup> (données INSEE 2005). La répartition de cette population est inégale car concentrée principalement près des grands axes routiers, autour des sous-préfectures (Melun, Meaux, Provins, Fontainebleau, Torcy) et dans l'ouest du département où les activités industrielles sont importantes (Melun Sénart, Marne la Vallée, Torcy).

Les principales communes (en terme de population) du département sont les suivantes: Meaux, Chelles, Melun, Pontault-Combault (carte en annexe 3).

### 1.1.3 Alimentation en eau potable (AEP)

La population seine et marnaise est essentiellement alimentée en eau potable à partir des ressources du département.

Les eaux de surface alimentent 37% de la population au niveau des zones les plus denses, dans le nord et l'ouest du département, alors que les eaux souterraines alimentent 63% de la population et sont majoritairement utilisées en milieu rural (Plan départemental de l'eau, 2006).

Les prises d'eaux superficielles sont situées :

- sur la Marne (Meaux, Annet-sur-Marne),
- sur la Seine (Champagne-sur-Seine).



Le département comporte de nombreuses nappes d'eau souterraines et compte 444 captages d'alimentation publique d'eau, dont 110 alimentent exclusivement la Ville de Paris.

Les principales nappes utilisées pour l'AEP sont :

- les nappes alluviales de la Seine, la Marne et de ses affluents
- la nappe du Calcaire de Beauce
- la nappe du Calcaire de Brie
- la nappe du Calcaire de Champagne
- les nappes du Lutétien-Yprésien
- la nappe de la Craie
- la nappe de l'Albien.

#### **1.1.4 Vulnérabilité de la ressource en eau aux pollutions accidentelles**

La DDASS a notamment pour mission de protéger la santé des personnes en améliorant durablement la qualité sanitaire des eaux distribuées (circulaire DGS/DAGPB n° 162 du 29 mars 2004 relative aux missions des DRASS et des DDASS).

Or, la qualité des eaux de captages, souterrains ou superficiels, peut être altérée à la suite d'une pollution accidentelle. Celle-ci peut être issue d'un incident concernant un établissement industriel (manipulant ou stockant des produits dangereux), d'un rejet accidentel de matières dangereuses ou polluantes pendant leur transport, de la fuite de cuves (enterrées ou non) d'agriculteurs ou même de particuliers, etc....

-> Ces événements peuvent provoquer des perturbations notables pour la distribution des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) (restriction d'usage de l'eau, voire interruption de la distribution).

La vulnérabilité d'un point de captage est définie comme *"un ensemble de caractères qui déterminent la plus ou moins grande facilité d'accès à un réservoir aquifère et de propagation dans celui-ci d'une substance considérée comme indésirable"* (Ministère de la santé et des solidarités, 2007).

La vulnérabilité d'une eau superficielle est plus forte que celle d'une eau d'origine souterraine. Celle-ci est donc plus sujette aux pollutions accidentelles et la protection des points de prélèvement d'eau est plus délicate à assurer.

Ainsi, le type d'ouvrage (forage, puits, ...), son état (bon, dégradé), le type de milieu (protégé ou non), son environnement immédiat (facilité d'accès, présence d'industries, d'axes de transport, ...) sont des indicateurs de sa vulnérabilité aux pollutions. Certains ouvrages qui ne sont plus exploités demeurent également des points d'accès possibles à la ressource.

Le Plan Régional Santé Environnement d'Ile-de-France prévoit notamment dans son action prioritaire n°10 « *d'améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses* », ceci en assurant la mise en place des périmètres de protection de la totalité des captages d'eau potable des populations.

Actuellement, sur l'ensemble des captages d'alimentation publique d'eau potable de la Seine-et-Marne, seulement 108 bénéficient de périmètres de protection établis par une déclaration d'utilité publique (DUP) (dont 21 captages de la Ville de Paris) (carte en annexe 3).

## **1.2 Activités à risques**

### **1.2.1 Industries**

Le tissu industriel de la Seine-et-Marne se distingue par sa diversité : industrie lourde et traditionnelle (sidérurgie, verre) dans le sud du département autour de Montereau, PMI du secteur de la mécanique, de l'imprimerie, et de l'agroalimentaire réparties sur l'ouest du département, aéronautique autour de Sénart, extraction de gypse dans les secteurs de Villeparisis et Claye-Souilly, activités liées aux technologies de l'information et de la communication à Marne-la-Vallée, présence d'une raffinerie à Grandpuits, etc.

De plus, la moitié du département conserve une vocation agricole (DRIRE IDF, 2005).

839 établissements sont soumis à autorisation au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (DRIRE IDF, 2006).

29 établissements présentent des risques importants : 14 établissements relèvent du seuil haut de la directive SEVESO, et 15 établissements relèvent du seuil bas (annexe 5).

### **1.2.2 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD)**

Les risques afférents aux activités de transport sont présents sur l'ensemble du département. Le TMD par voie ferrée représente 17% du trafic total en Seine-et-Marne avec comme principaux produits transportés : ammoniac, chlore, acide sulfurique, butane, propane, peinture, laques, vernis, divers hydrocarbures, etc.

Le volume de matières dangereuses transportées par voie fluviale est en baisse (SDIS, 1998).

Pour MARTIN JC et al (2000), les principaux produits dangereux transportés par route sont des produits pétroliers.

### **1.2.3 Principaux risques**

Les principales conséquences d'un accident survenu dans une industrie ou lors du TMD peuvent notamment se manifester sous la forme :

- d'un dégagement d'un nuage toxique résultant d'une fuite de produit toxique ou des fumées produites lors d'un incendie ou d'une explosion,

- d'une pollution accidentelle du sol et/ou des eaux (souterraines, superficielles) provenant d'un déversement accidentel de liquide toxique, ou d'eaux d'extinction d'incendie, et pouvant s'infiltrer dans le sol et/ou se déverser dans le milieu aquatique proche.

### **1.3 Pollutions accidentelles**

On oppose les pollutions accidentelles aux pollutions chroniques qui se caractérisent par des modifications progressives de la qualité du milieu et proviennent de sources permanentes ou périodiques. Une pollution accidentelle est caractérisée par son caractère imprévu, sa soudaineté d'apparition et la nécessité de mesures de gestion de crise (RAGEUL, 1996).

Lors de ce stage, les pollutions provenant de phénomènes naturels (inondations) ne seront pas abordées, ni les pollutions résultant d'actes de malveillance.

#### **1.3.1 Recensement**

##### **A) Historique local**

La base de données du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) du ministère chargé de l'Environnement centralise toutes les informations relatives aux accidents, pollutions graves et incidents significatifs survenus dans les installations (industrielles, commerciales, agricoles ou de toute autre nature, transport de matières dangereuses) susceptibles de porter atteinte à l'environnement, à la sécurité ou la santé publique.

En 2005, le bilan BARPI des principaux accidents survenus en Ile-de-France fait apparaître que dans 53% des cas, ces accidents ont entraîné des rejets dangereux (DRIRE IDF, 2006).

Pour avoir un aperçu local des pollutions accidentelles les plus fréquentes, résultant principalement de l'activité des ICPE, une recherche d'accidents survenus dans le département a donc été conduite.

Sur la période 1997-2005, 206 accidents ont été recensés. Cependant, les données étaient souvent peu détaillées ou incomplètes, c'est pourquoi le bilan en résultant reste très général et fonction des informations recueillies.

Après un tri, 95 accidents, dont l'impact potentiel sur le milieu était précisé, ont été retenus. Les accidents tels que les fuites de gaz et les incendies ont été écartés.

Un regroupement des données par leurs conséquences sur le milieu a été effectué selon 3 grands thèmes : impact sur l'air, l'eau et/ou le sol (annexe 6).

Le bilan succinct en résultant est le suivant :

- Sur les 95 accidents considérés :
  - 69 accidents ont entraîné une pollution du réseau hydrographique superficiel,
  - 3 accidents n'ont touché que des bassins ou réseaux d'eaux pluviales (sans précision sur l'atteinte potentielle du réseau hydrographique superficiel),
  - 13 accidents ont provoqué une pollution de l'air,
  - 11 accidents sont responsables d'une pollution du sol (dont 1 cas a également pollué un cours d'eau).
- Concernant le réseau hydrographique superficiel, les accidents ont majoritairement touché la Seine (53%) et la Marne (24%), et dans la plupart des cas, le déversement d'hydrocarbures est en cause (59% des cas).
- Les déversements ayant touché le sol ont majoritairement été causés par accident de transports routiers (45%), et par fuites ou déversements provenant d'industries (produits chimiques divers, hydrocarbures...).
- La pollution de l'air résulte généralement de fuites de produits chimiques (ammoniac, chlore, acides...) provenant d'industries. Ces accidents sont restés localisés au site.
- Les différents acteurs mentionnés intervenant dans la gestion de ces accidents sont principalement les pompiers. Sont également cités: les gendarmes, les agents de l'ONEMA, les exploitants des entreprises en cause, des sociétés spécialisées (pompage...), etc...
- Il n'y a pas d'informations quant à l'impact sanitaire potentiel notamment sur la distribution en eau potable.

→ Il ressort donc du bilan local (non exhaustif) réalisé à partir de ces données, que la ressource en eau superficielle est le milieu le plus impacté par des pollutions accidentelles résultant d'activités industrielles.

#### B) Historique des pollutions accidentelles des distributions d'eau en France

Deux études ont été menées sur les pollutions accidentelles des réseaux d'eaux d'alimentation en France de 1986 à 1988 (CARRE *et al*, 1990), et de 1991-1994 (NEDELLEC *et. Al.*, 1996).

Il en ressort que :

- Les pollutions de type accidentel (environ 70% des cas recensés) ont comme première source l'industrie (selon les études de 25 à 37% des cas),

- Les circonstances d'accident les plus fréquentes sont les déversements et les épandages (32 à 37% des cas), le ruissellement des eaux d'extinction d'incendies et autres circonstances (3 à 7% des cas), les transports (5% des cas),
- Les produits incriminés sont majoritairement des produits chimiques (45 à 50% des cas).

### 1.3.2 Exemples de cas locaux gérés par la DDASS

Trois exemples de pollutions accidentelles gérés par le service santé environnement peuvent être présentés:

- **Villeparisis, 1995:** accident de camion transportant des produits chimiques (à base de baryum et de phénol) et déversement sur terre agricole

Bilan: le risque de pollution des eaux souterraines est écarté, cependant la dépollution a pris du retard (problèmes d'assurance, de transporteur, de propriétaire étranger). La gestion a été confuse et de nombreux acteurs sont intervenus (Préfet, Sous Préfet, Mairie, DDE, DDASS, DRIRE, laboratoire d'analyses départemental).

La Préfecture organise une réunion en fin de crise pour préciser la démarche à adopter en cas de pollution.

- **Louan-Villepuis-Fontaine, 1997:** Déversement d'une cuve d'engrais liquide dans un fossé en bordure de route

Bilan: la DDASS gère la situation en collaboration avec la Mairie et la DDE. La DDASS demande une expertise au BRGM pour estimer le risque de pollution du captage AEP à proximité. L'agriculteur réalise les travaux préconisés (excavation du sol) et un suivi analytique est mis en place.

- **Gretz-sur-Loing, 2002 :** Fuite d'hydrocarbures provenant d'un camion en stationnement sur l'aire de repos d'une station essence

Bilan: cette situation est gérée en partenariat avec la DRIRE, la station étant une ICPE. La DDASS demande une expertise au BRGM pour estimer le risque de pollution du captage AEP situé à proximité. La DRIRE prescrit par arrêté préfectoral les travaux préconisés dans le rapport du BRGM. Une étude complémentaire sur la pollution du sol par les hydrocarbures est menée par un bureau d'études. La vulnérabilité du captage face à la pollution est faible, néanmoins des analyses de suivi sont mises en place.

→ Ces exemples mettent en évidence que de nombreux acteurs sont impliqués dans la gestion d'une pollution accidentelle, mais surtout, que dans des situations où l'intervention doit être rapide, les responsabilités et rôles de chacun sont parfois confus, l'intervention dépendant du domaine de compétence des différents services.

## **1.4 Moyens de gestion**

### **1.4.1 Plans départementaux**

Plusieurs types de plans d'urgence sont développés localement pour prévoir l'organisation des secours en prévision d'accidents de grande ampleur et de catastrophes (annexe 7).

#### **- AEP**

Il n'existe pas de plan de secours spécialisé pour l'AEP dans le département. Cependant, le plan régional d'alimentation en eau potable applicable à la zone agglomérée et interconnectée parisienne, concerne 61 communes de Seine-et-Marne (annexe 8).

#### **- Industries**

Les établissements présentant des risques importants (notamment ceux visés par la directive « Seveso ») doivent prévoir un Plan d'Opération Interne (POI) (moyens à mettre en place à l'intérieur de l'établissement en cas d'accident). Le Préfet élabore également un Plan Particulier d'Intervention (PPI) si les accidents susceptibles de se produire dans une installation risquent de déborder de l'enceinte de celle-ci.

Les 14 établissements SEVESO seuil haut du département disposent d'un PPI.

#### **- TMD**

Différents Plan de Secours Spécialisés (PSS) « Transports » existent et notamment un plan TMD.

### **1.4.2 Plans communaux de sauvegarde**

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est obligatoire pour les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles et celles comprises dans le champ d'un PPI. Le PCS est un maillon local de l'organisation de la sécurité civile, il prépare et organise la commune pour faire face à une situation d'urgence.

145 communes du département sont concernées.

### 1.4.3 Partenaires

La gestion d'une pollution accidentelle fait intervenir de nombreux acteurs locaux, les principaux sont les suivants :

- Les services d'intervention et de secours : SDIS, gendarmerie, police.
- Le maire, dirige les opérations de secours dans sa commune au titre de ses pouvoirs de police.
- La préfecture, coordonne l'action des différents partenaires du département, prend la direction des opérations de secours si la situation concerne plusieurs communes.
- Les autres administrations et partenaires : l'ONEMA, DDAF, DRIRE, DDE, DDASS, etc (selon le domaine de compétence).

A titre d'exemple, une pollution résultant de l'activité d'une ICPE sera gérée par la DRIRE, toute pollution touchant la ressource en eau sera gérée en lien avec l'ONEMA et le service de police des eaux compétent (DDAF, SNS, ou DRIRE).

## **2 Méthodologie d'élaboration de l'outil**

### **2.1 Enjeux**

#### **2.1.1 Personnel concerné**

L'outil est réalisé pour les agents de la DDASS. Il doit pouvoir être utilisé par les agents du SSE (IGS, IES, TS) comme par les cadres administratifs d'astreinte (DDASS, DDASS adjoint, IGS, IPASS, MISP).

#### **2.1.2 Type d'outil**

Le Service Santé Environnement souhaite disposer d'un outil pratique permettant de gérer une pollution accidentelle depuis l'alerte jusqu'à la maîtrise du risque (collecte de l'information, investigation, évaluation, prise de décision, communication, suivi).

La gestion d'une telle situation peut se scinder en deux étapes :

- L'alerte : gérée par le cadre d'astreinte (en week-end) ou par le SSE (sur les heures ouvrables),
- La gestion par le SSE : après l'étape de « gestion de l'alerte », les investigations ne relevant plus de l'urgence peuvent être reprises en dehors des astreintes par le SSE.

Le champ santé environnement étant un domaine relativement technique, l'appréciation d'une situation d'urgence pourrait poser des difficultés à un agent administratif.

Il a donc été décidé de réaliser un outil assez « directif », centré sur l'action, synthétique, avec des informations tout de suite accessibles.

### **2.2 Démarche**

L'élaboration de l'outil est la conséquence d'un travail de synthèse des informations recueillies lors des recherches bibliographiques et au cours des entretiens.

#### **2.2.1 Bibliographie**

Afin de déterminer les thématiques (pollutions) les plus pertinentes à intégrer à l'outil, le début du stage a été marqué par près de trois semaines de recherches bibliographiques, organisées de la manière suivante :

- une bibliographie succincte sur le contexte local et un historique des pollutions accidentelles les plus fréquentes survenues dans le département et résultant de l'activité industrielle (présentés en première partie du rapport),



- un recensement des procédures et de la documentation existantes :

- **sur Internet** : documents publiés par d'autres administrations et partenaires : DDE, DDAF, DRIRE, Préfecture, Conseil Général, etc.
- **sur le réseau d'échange en santé environnementale (RESE)**, accessible par le portail Intranet du ministère de la santé, et contenant des documents internes de gestion de SSE d'autres départements,
- **en interne**, les documents existants au sein du service sont les suivants :
  - Divers documents d'information (AEP, plans...)
  - Fiches « réflexes »

Le SSE dispose de fiches réflexes (élaborées ou en cours d'élaboration) concernant la gestion de situations courantes. Ces fiches sont accessibles à partir d'un sommaire renvoyant aux fiches par des liens hypertextes. Celles-ci sont regroupées dans les thématiques suivantes: *Eaux et aliments*, *Espaces clos*, *Environnement extérieur*, *Divers* (annexe 9).

- CD-ROM d'astreinte

La DDASS dispose d'un CD-ROM pour les astreintes qui comporte notamment une partie relative à la santé environnementale. Les fiches réflexes du service et annuaires utiles y sont annexés.

### 2.2.2 Entretiens

Des entretiens ont été réalisés :

- avec les agents du SSE afin de comprendre les besoins et attentes du service;
- avec différents partenaires du département afin d'apprécier le contexte local et connaître le rôle de chacun dans la gestion des pollutions accidentelles.

On citera notamment le SDIS, l'ONEMA, la DDAF, la DRIRE, la CIRE Ile-de-France, l'usine d'eau potable de Meaux (liste en annexe 1).

### 2.2.3 Choix du support

A l'issue des recherches bibliographiques et des entretiens, menés au sein du SSE et avec les différents partenaires, et une fois les besoins clairement identifiés, il est apparu pertinent de synthétiser l'information sur un même et unique support.

Afin de ne pas perturber la gestion actuelle, le choix s'est porté sur la constitution de fiches réflexes, inspirées du modèle en place dans le service.

## **2.3 Elaboration des fiches**

### **2.3.1 Thèmes sélectionnés**

Le bilan BARPI, les recherches bibliographiques, et la consultation du service ont permis de sélectionner les fiches réflexes les plus pertinentes à réaliser au cours de ce stage.

Chaque situation recensée ne pouvant faire l'objet d'une fiche dans le délai imparti, les pollutions accidentelles ont été regroupées par grand thème.

Les thématiques suivantes ont donc prioritairement été retenues:

- Déversement d'un produit polluant
- Pollution des eaux superficielles
- Pollution des eaux souterraines
- Accident routier de transport de marchandises dangereuses
- Aide à l'évaluation de la toxicité d'un produit
- Nuage toxique

### **2.3.2 Structure de la fiche réflexe**

#### A) Format

Afin d'en faciliter l'utilisation, il est proposé de conserver le format des fiches utilisées au sein du service, les agents y étant habitués.

L'information est donc résumée dans une fiche synthétique « interactive » au format A4 (annexe 10).

#### B) Support / emplacement

Ces fiches sont créées sur support informatique. Des liens hypertextes permettent d'accéder à des documents complémentaires en annexe.

Les fiches sont placées dans la rubrique « fiches réflexes » du réseau Intranet, et sont accessibles à partir d'un sommaire automatique.

Ces fiches seront également annexées dans la rubrique « santé environnement » du CD-ROM d'astreinte.

#### C) Contenu

La fiche réflexe doit indiquer les actions à mener mais également comporter des informations complémentaires sur le sujet.

Différents critères ont été pris en compte :

- Lisibilité pour les agents administratifs et techniques,
- Style clair et direct (verbes d'action, présentation claire à l'aide d'arbres décisionnels).

## Partie principale

La fiche comporte deux parties :

- Gestion en astreinte (dans les premières heures suivant l'alerte) par un personnel éventuellement non techniquement compétent.
- Gestion par le SSE (suite de l'astreinte ou gestion totale de l'événement s'il survient sur des heures ouvrables).

Un arbre décisionnel oriente les actions à entreprendre en première urgence.

Les documents complémentaires d'information se rapportant au sujet sont placés dans des rubriques annexes.

Les autres rubriques composant la fiche sont les suivantes :

- Date de mise à jour,
- « **Référents DDASS** » sur la thématique (SSE, voire MISP),
- « Liste des **services compétents** » : administrations/partenaires ayant des pouvoirs directs d'intervention pour la gestion de la situation et qui doivent être informés (des annuaires recensent les coordonnées utiles),
- « Liste des **autres partenaires** » pouvant intervenir dans la gestion de la situation le cas échéant (laboratoires,...),
- « **Réglementation** » comportant des liens vers des textes ou références réglementaires,
- « **Annexes** » contenant des compléments tels que des fiches d'information sur le sujet, une fiche de signalement, des documents types (fax/notes), des documents d'aide, un lexique...
- « **Outils bureautiques** » pouvant être utilisés pour extraire des informations (ex : base SISE EAUX), cartes.

### **2.3.3 Fiche annexe de signalement**

Le signalement d'un accident est généralement «oral », ce qui risque d'entraîner une perte d'informations notamment si la personne ne maîtrise pas le sujet.

Il semble donc pertinent de mettre en place une fiche de signalement à compléter, d'abord par celui qui reçoit l'alerte puis par le service reprenant la gestion.

Ce document, grâce aux questions à renseigner, aidera l'agent dans le recueil des principales informations et permettra une première analyse de la situation.

Cette fiche est également construite dans le but de trouver les réponses aux questions de l'arbre décisionnel.

Il est proposé de réaliser une seule version de la fiche de signalement commune à toutes les fiches réflexes afin de diminuer le nombre de documents à remplir, faciliter l'utilisation de l'ensemble des fiches (interactions) et augmenter l'acquisition de réflexes des agents d'astreinte (7 à 10 astreintes/ an dans le département).

La fiche de signalement comporte les rubriques suivantes (annexe 11) :

- « **alerte : recueil de l'information** » : qui, quand, où, quoi, premières mesures de gestions de la pollution, diffusion de l'information.

Cette partie permet de faire un premier état des lieux de la situation, et insiste sur l'importance de la prise des coordonnées de la personne « signalante », utiles en cas de nécessité de compléments d'information.

- « **évaluation de la situation** » : caractérisation du danger, milieux impactés et voies de transfert, cibles.

Cette partie aide à évaluer la gravité de la situation et à s'orienter dans l'arbre décisionnel.

- « **gestion** » : mesures prises, résultats attendus/obtenus, clôture de l'incident.

Cette rubrique sert à consigner les actions mises en place suite à l'évaluation.

Ce document permet un suivi de la situation, une évaluation de sa gravité et une traçabilité des actions mises en œuvre. Ainsi le passage d'information de l'astreinte à la gestion SSE sera facilité.

Enfin, cette fiche permettra également d'effectuer un bilan lors du retour à une situation normale.

### 2.3.4 Commentaires

Les fiches réflexes réalisées sont consultables en annexe 10.

#### A) Fiche « déversement accidentel d'un produit polluant »

Les fiches ont été construites suivant des thèmes généraux mais renvoient selon la situation à d'autres fiches.

La fiche « déversement accidentel d'un produit polluant » est la fiche d'entrée en cas de pollution accidentelle. Selon l'arbre décisionnel et suivant la situation, d'autres fiches devront être consultées.

Ex : Renvoi à la fiche « pollution des eaux souterraines » si le produit risque d'atteindre un captage d'AEP.

## B) Fiches « pollution des eaux »

### Fiche « pollution des eaux superficielles »:

En cas de pollution des eaux superficielles, il est important de déterminer si une prise d'eau superficielle ou un captage prélevant en nappe alluviale risquent d'être contaminés. Lors de l'astreinte, seule une carte des captages en zone vulnérable aux inondations est disponible. Cette carte permet d'identifier les captages les plus vulnérables, même s'ils ne prélèvent pas tous de l'eau dans la nappe alluviale.

### Fiche « pollution des eaux souterraines »:

Pour s'orienter dans l'arbre décisionnel, il est important de déterminer si la pollution s'est déversée dans le périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage.

Actuellement, le logiciel de cartographie regroupant toutes les informations n'est utilisable que par les agents préalablement formés (une partie de la cellule eau).

Pour les autres agents, les cartes accessibles ne sont disponibles qu'en version papier (ou informatique scannée). La lecture est assez difficile, et les documents sont dispersés. Un document d'aide à la lecture a donc été rédigé pour pallier provisoirement à ce problème. A l'heure actuelle, en astreinte, il convient de se retourner prioritairement vers le Maire ou le distributeur afin d'obtenir l'information.

## C) Fiche « aide à l'évaluation de la toxicité d'un produit »

Cette fiche comporte une première partie axée sur le danger (toxicité du produit, c'est-à-dire la propriété intrinsèque du produit) avec des informations sur les partenaires à contacter afin d'obtenir une réponse rapide.

La deuxième partie est plus axée sur le risque pour les personnes, et nécessite d'avoir des informations sur la concentration du produit dans le milieu d'exposition. Celle-ci recense les bases de données existantes (bases bibliographiques, toxicologiques, générales, expositions professionnelles, substances chimiques, etc.).

## D) Fiche annexe « information sur le TMD »

A l'origine, cette fiche devait traiter la gestion d'un accident de TMD. Cependant, celle-ci a été modifiée en une annexe d'informations, la gestion des conséquences d'un tel accident étant reprise dans l'arbre décisionnel de la fiche « déversement d'un produit polluant ».

### **2.3.5 Validation**

Les fiches réalisées ont été soumises pour validation aux référents concernés par thématique, et également au chef du service santé environnement.

Au cours du stage, les fiches réflexes n'ont pu être utilisées en situation réelle, aucun incident ayant eu lieu, cependant, des tests concluants ont été précédemment réalisés avec une fiche du même type (« effraction d'un captage »).

## 3 Discussion et suggestions

### 3.1 Difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés sont apparues au cours du stage :

- Bibliographie sur les pollutions accidentelles

Le fichier du BARPI comportait des informations peu détaillées sur les pollutions répertoriées. Il a été difficile d'établir un bilan exhaustif à partir d'informations souvent partielles.

- Identification du rôle de chaque acteur

Lors des recherches bibliographiques et des entretiens, il a souvent été difficile d'identifier clairement le rôle et la compétence de chaque acteur selon la situation (service gestionnaire, responsabilité du pollueur, etc.).

L'intervention d'un service dans la gestion d'une pollution dépendra de son domaine de compétence, or la limite des responsabilités est souvent floue. De plus, en cas de pollueur non identifié, et en cas de carence du Maire, il est difficile de déterminer quel service sera compétent pour gérer la pollution et par quels moyens, en particulier dans son volet "post accidentel".

- Niveau d'informations

La principale difficulté rencontrée au cours du stage a été de définir le niveau de détail de l'information disponible sur les fiches. Trop d'informations risquent de porter préjudice à l'utilisateur qui doit agir rapidement en situation d'urgence et de stress.

A contrario, une information trop réduite laisse un champ d'action trop vaste à l'agent qui, seul, est alors contraint d'effectuer des choix, et de prendre des décisions importantes.

En réponse à cette problématique, il a été décidé de privilégier des fiches d'action indiquant la conduite à tenir. L'information est quant à elle, accessible en annexe via des liens hypertextes.

- Généralisation de la CAT

La décision à prendre est souvent conditionnée par de nombreux facteurs (ex : nature du polluant, type d'ouvrage de captage, possibilité de traitement de la pollution par l'exploitant, mesures alternatives existantes, etc.). De plus, certaines situations nécessitent d'être évaluées en concertation avec d'autres partenaires (ex: exploitants de captages). Chaque situation de pollution accidentelle étant différente et particulière, la définition d'une CAT générale a posé des difficultés.

Les fiches réflexes sont rédigées dans un style «directif » laissant peu de marge de manœuvre à l'agent utilisateur. Toutefois, si une situation exceptionnelle venait à se présenter, l'agent devra malgré tout faire preuve d'initiatives, les actions n'étant pas décrites de manière exhaustive.

Enfin, malgré la simplification, les fiches restent relativement techniques pour des agents administratifs et/ou techniques qui n'auraient aucune connaissance sur l'AEP.

- Validation des fiches proposées

Les projets de fiches ont été soumis pour validation à plusieurs agents du SSE.

Or, chaque agent disposant d'une expérience et d'une appréciation personnelle, des modifications ont donc été proposées et multipliées par le nombre de lecteurs.

- Durée du stage

La durée du stage n'a pas permis la réalisation de l'ensemble des fiches réflexes prévues relatives aux pollutions accidentelles, ainsi la fiche concernant un « nuage toxique » n'a pas été élaborée. Cependant, des informations à ce sujet ont été rassemblées lors de la bibliographie.

### **3.2 Suggestions**

La réalisation de ces fiches réflexes a fait apparaître plusieurs pistes à approfondir :

- Thématique « eau »:

#### → Cartographie

Plusieurs projets sont en cours :

- Les cartes de localisation des points de captages et des périmètres de protection annexées dans les fiches «eau » sont en cours de mise à jour. Celle-ci devrait être terminée à l'automne 2007.



- La cellule cartographie va élaborer des cartes dynamiques à l'aide du logiciel GEOCLIP. Ces cartes sont simples d'utilisation et ne nécessitent pas de former les agents pour les utiliser.

En effet, la carte représente l'information souhaitée (unités de distributions, points de captages, périmètres de protection, etc) mais également, des liens interactifs conduisent vers des informations complémentaires (rapports hydrogéologiques, annuaires des exploitants par commune, etc).

Ainsi, l'accès aux informations sera facilité et le nombre de documents actuellement annexés aux fiches réflexes pourra être réduit (cartes, annuaires, listes, aide à la lecture). Cependant, dans un premier temps, ce logiciel ne contiendra pas le fond de carte IGN où l'environnement (bâti, axes de circulation, ...) est représenté. Ce fond est indispensable pour localiser la pollution accidentelle et déterminer si elle est située dans le périmètre de protection d'un captage.

C'est pourquoi la cellule eau propose de réfléchir à la mise en place d'un outil cartographique, facilement utilisable en astreinte, pour identifier les périmètres de protection.

- Un groupe de travail piloté par la préfecture est en place dans le département pour réfléchir au développement d'un Système d'Information Géographique (SIG) commun aux services de l'Etat. Celui-ci permettrait de mettre en commun des informations cartographiées issues de la DRIRE, la DDE, la DDASS, etc. Cet outil présente des intérêts dans la prévention des pollutions accidentelles.

#### → Vulnérabilité de la ressource

- L'article R 1321-23 du Code de la Santé Publique précise que « *pour les installations de production et les unités de distribution d'eau desservant une population de plus de 10 000 habitants, la personne responsable de la production ou distribution d'eau réalise régulièrement un étude caractérisant la vulnérabilité de ses installations de production et distribution d'eau, [ ...], et la transmet au Préfet* ».

A ce titre, un guide a été réalisé par la Direction Générale de la Santé (DGS) pour sensibiliser les exploitants à l'importance de réduire la vulnérabilité des installations dont ils ont la responsabilité, et mettre à leur disposition des outils d'évaluation pour prévenir les conséquences d'un acte malveillant.

Ainsi, selon les modalités de récupération de ces données, les diagnostics établis par les exploitants pourraient servir à dresser des fiches de vulnérabilité pour chaque ouvrage de captage du département.

En cas de pollution, celles-ci serviraient à évaluer la situation et orienter la prise de décision.

- Il serait également intéressant de dresser des listes identifiant les captages situés à proximité des cours d'eau ou plans d'eau et prélevant dans la nappe alluviale pour prendre en compte le risque contamination en cas de pollution des eaux superficielles.

Il en est de même pour les captages situés à proximité d'axes de circulation.

#### → Prise d'eau de secours

- Le département ne dispose pas de plan de secours spécialisé pour l'alimentation en eau potable. Seule une partie du département, mitoyenne avec la petite couronne est concernée par le plan régional d'alimentation en eau potable.

Sur certaines communes, il serait donc important de recenser les moyens d'approvisionnement des populations en eau de secours en cas de pollution (forages, interconnexions). Le département a d'ailleurs la volonté de sécuriser l'alimentation en eau en termes de quantité et de qualité (notamment en zone rurale). Cela s'inscrit dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable.

- Au cours de ce stage, les responsables de l'usine des eaux de la Ville de Meaux ont été rencontrés, afin de faire le point sur leur gestion en cas de pollution accidentelle de la Marne.

Actuellement, l'usine utilise un truitotest à la prise d'eau pour l'alerte, mais ne possède pas de solution alternative de secours.

Des solutions sont à l'étude (station d'alerte en amont, forages de secours) et une procédure de gestion interne va être rédigée dans les prochains mois.

- Divers:

- Les fiches réalisées nécessiteront une mise à jour régulière (documents annexes, réglementation, annuaires). Cette mise à jour sera confiée aux cellules thématiques concernées et formalisée dans les objectifs annuels (fréquence annuelle).

- Il est nécessaire de garder une version papier des fiches et des cartes au cas où l'accès à l'informatique et au logiciel de cartographie serait momentanément indisponible.

- Un test devra être mis en place pour valider la CAT proposée.
  
- La fiche « nuage toxique » devra être réalisée pour compléter le dossier « pollutions accidentelles ». D'autres fiches concernant la pollution du réseau de distribution d'eau nécessiteront d'être élaborées, notamment : « contamination d'un réseau d'eau potable », « remise en eau d'un réseau », « pollution d'un captage »...
  
- Il serait nécessaire de réserver des crédits sur le BOP « veille et alerte » en cas d'urgence et d'inaction (carence des responsables, gestionnaires) sur la pollution.  
L'absence de financement risque de dégrader une situation et entraîner des risques sanitaires.
  
- A la suite du stage, et sous réserve de l'accord des administrations concernées, la CIRE IDF a proposé la mise en place d'un travail en partenariat avec la DDASS 77 sur les astreintes en santé environnement.

## Conclusion

Compte tenu de l'importance de la production en eau potable en Seine et Marne (567 437 m<sup>3</sup>/jour, dont environ 40% sont exportés), la sensibilité de la ressource en eau aux pollutions accidentelles est accrue.

Le bilan résultant du BARPI a montré par ailleurs, que la ressource en eau est le milieu le plus impacté par les pollutions accidentelles résultant des activités industrielles.

En présence de risques sanitaires, la DDASS intervient dans la gestion de ces pollutions à court ou moyen terme. Cette gestion se fait en collaboration avec de nombreux acteurs locaux, et pour s'assurer d'une action commune efficace, l'information des différents services et la coordination des interventions sont essentielles.

Ce stage a permis d'apprécier la gestion locale des pollutions accidentelles. Les informations recueillies ont été synthétisées et présentées sous forme de fiches opérationnelles de conduite à tenir.

Ces premières fiches, couvrant les situations les plus fréquentes, permettront ainsi de guider l'agent lors de la survenue de ces événements, et d'aider la gestion en fonction des impacts sanitaires potentiels.

D'autres fiches nécessiteront d'être élaborées pour compléter le dossier et des améliorations devraient être apportées pour faciliter l'accès aux données concernant les captages AEP et évaluer rapidement leur vulnérabilité.

Cependant, pour éviter ces événements et en limiter les impacts, les mesures préventives demeurent des solutions à privilégier.

Ainsi, la protection des captages d'alimentation en eau est une précaution pour préserver la qualité de l'eau distribuée. Cette protection est instaurée par le biais d'une DUP et seulement 25% des captages du département en bénéficient.

Pour remédier à la situation actuelle, la DDASS de la Seine-et-Marne a rédigé un plan de protection des captages (en partenariat avec la DDAF, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau). Ce plan devrait conduire à la planification des procédures de protection, et au contrôle de leur mise en œuvre.

La DDASS travaille également à la sécurisation de la distribution de l'eau avec la DDAF dans le cadre des dérogations, par la promotion du développement des interconnexions ou la recherche de forages plus productifs.

---

## Bibliographie

---

BEILLON M., 2001, *Gestion des situations de crise - Elaboration du dossier d'urgence de la DDASS du Morbihan*, Rapport de stage d'Ingénieur d'études sanitaires, Ecole Nationale de la Santé Publique, 20p + annexes.

CARRE J., MANSOTTE F., PETIT V. décembre 1990, "Pollutions accidentelles des distributions d'eau potable survenues en France de 1986 à 1988". TSM l'eau, n°12, pp. 627-632.

DRIRE Ile-de-France., 2006, *L'environnement industriel en Ile-de-France*, édition 2006, 95p.

DRIRE Ile-de-France, *Rapport d'activité 2005*, 40p.

DDASS de Seine-et-Marne, 2004-2005, *L'eau potable en Seine-et-Marne*, plaquette DDASS de Seine-et-Marne.

LHUILIER S., 2000-2001, *Réalisation d'une mallette d'urgence pour la gestion des crises liées à la santé environnementale*, Rapport de stage d'Ingénieur d'études sanitaires, Ecole Nationale de la Santé Publique, 24p.

MARTIN JC., ROUX JC., juin 2000, *Pollutions accidentelles routières et autoroutières*, Manuels et Méthodes éditions BRGM, 257p.

Ministère de la santé et des solidarités, mars 2007, *Les systèmes d'alimentation en eau potable- Evaluer leur vulnérabilité*, Guide technique Eau et Santé, 103p.

NEDELLEC V., JOUAN M., LEDRANS M., TRICARD D., 1996, *Pollutions accidentelles des eaux d'alimentation en France 1991-1994*, Rapport, Réseau National de la Santé Publique - Ministère du travail et des affaires sociales, 46p.

Plan Régional Santé Environnement d'Ile-de-France, 2005-2008, Préfecture d'Ile-de-France, disponible sur Internet: <http://ile-de-France.sante.gouv.fr>.

Plan départemental de l'eau de la Seine-et-Marne, 2006, 10p + annexes, disponible sur Internet : <http://www.seine-et-marne.fr>.

RAGEUL S., 1996-1997, *Prévention des pollutions accidentelles des systèmes d'alimentation en eau potable - Outil méthodologie d'analyse du risque*. Mémoire d'Ingénieur du génie sanitaire, Ecole Nationale de la Santé Publique, 47p.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne, Juillet 1998, *Schéma départemental d'Analyse et de Couverture des Risques*, 118p + annexes.

Sites Internet consultés :

<http://ile-de-france.sante.gouv.fr/>

<http://www.seine-et-marne.fr/>

[http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr/sections/defense\\_et\\_securite/](http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr/sections/defense_et_securite/)

<http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/>

<http://www.route.equipement.gouv.fr/>

<http://www.iaurif.org/fr/savoirfaire/etudesenligne/>

<http://www.iaurif.org/fr/sig/cartes/cartes.html>

<http://www.drire.gouv.fr/ile-de-France/environnement/pratique/DDAE.pdf>

<http://www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr/>

<http://www.sdis77.fr/internet/pages/le-sdis/presentation/general.php>

<http://www.aesn.fr/>

<http://www.brgm.fr/>

<http://www.csp.ecologie.gouv.fr/>

<http://aria.ecologie.gouv.fr>

<http://www.mementodumaire.net/>

Site Intranet :

RESE: <http://rese.intranet.sante.gouv.fr/>

---

## Liste des annexes

---

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 2 : Calendrier de travail du stage

Annexe 3 : Cartes

Annexe 4 : Quelques chiffres clés en Seine-et-Marne

Annexe 5 : Etablissements Seveso en Ile de France - Grande Couronne

Annexe 6 : Recherche BARPI 1997-2005 - extraits du tableau de synthèse

Annexe 7 : Plans d'urgence

Annexe 8 : Plan régional d'alimentation en eau potable

Annexe 9 : Liste des fiches réflexes DDASS 77

Annexe 10 : Fiches réflexes

Annexe 11 : Fiche de signalement

## Annexe 1

### Liste des personnes rencontrées

**CIRE IDF** M. MATHIEU, Ingénieur évaluateur de risques en Santé Environnement

**DDAF** M. PRIGENT, service police des eaux 77

**DDAF** M. RENARD

**DRIRE** M. POINSOT, responsable de la subdivision 77

**ONEMA** M. LAMARCHE, service départemental de Seine et Marne

**SDIS** Commandant COMAS, SDIS de Seine-et-Marne  
Capitaine LECLERC, SDIS de Seine-et-Marne

**Usine des eaux de Meaux** Service technique de la Ville de Meaux

### Liste des personnes contactées

**SID PC** M. LEROY

**BRGM** Mme NOWAK, Ingénieur en Environnement et Hydrogéologie



## Annexe 2 : Calendrier de travail du stage

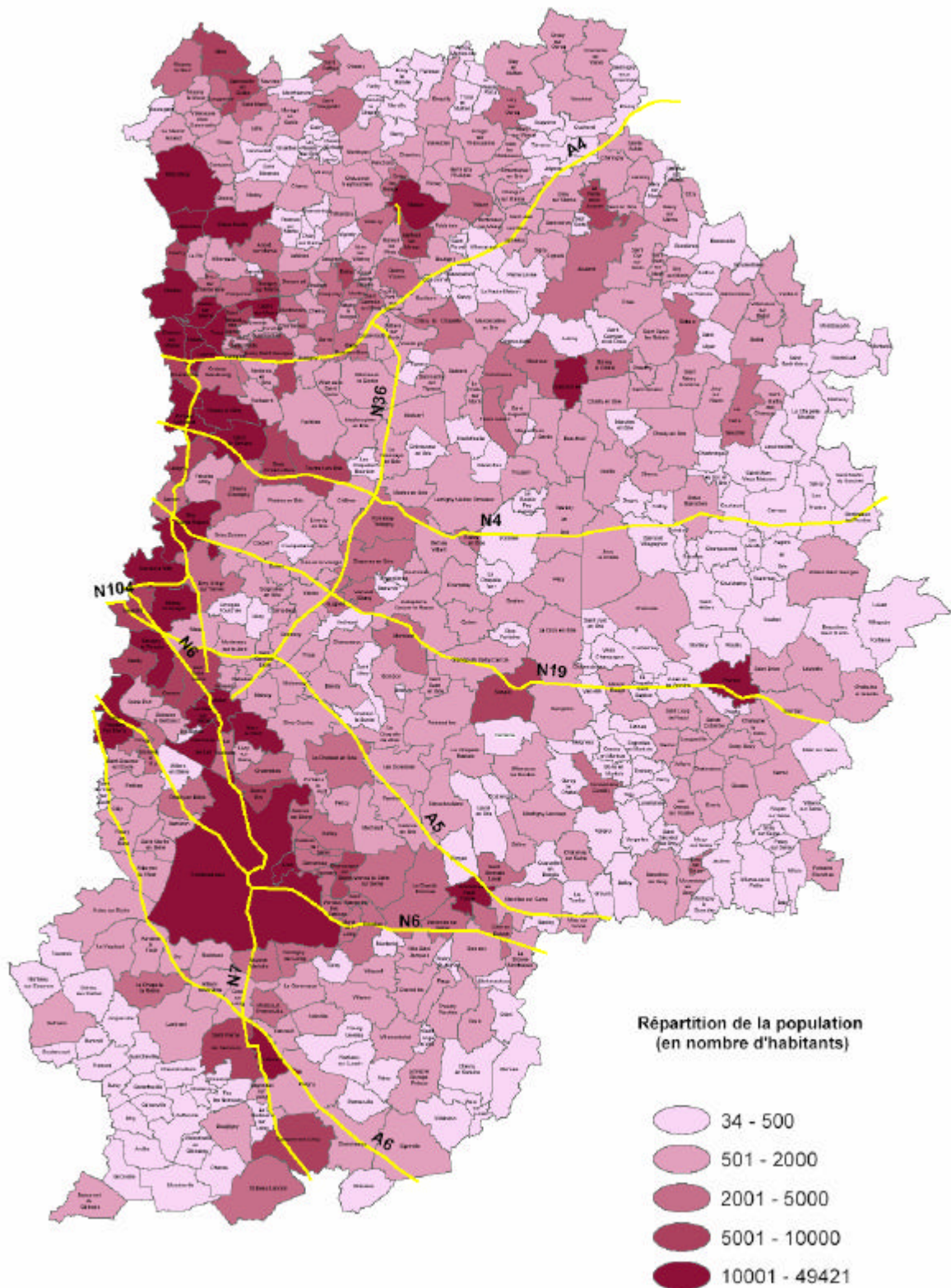
21/05/07	Bibliographie (BARPI, RESE, Internet...), prise de RDV (DDAF, DRIRE)
22/05/07	<b>Réunion avec E. Burgei</b> (IGS) (cadrage du sujet); bibliographie
23/05/07	Bibliographie (pollutions accidentelles, contexte local...), traitement des résultats BARPI, prise de RDV (ONEMA)
24/05/07	Traitement des résultats BARPI, préparation des entretiens (DDAF, DRIRE, ONEMA)
25/05/07	<b>Réunion avec B. Roger (IES)</b> (AEP, captages, cartographie), bibliographie (recherche de plans, AEP...)
28/05/07	<i>DDASS fermée</i>
29/05/07	<b>Entretien DRIRE/ entretien ONEMA</b> (gestion des pollutions)
30/05/07	Bibliographie (RESE, contexte local)/ <b>entretien DDAF</b> (M Prigent)
31/05/07	Rédaction rapport de stage (généralités, AEP, BARPI... )
01/06/07	Préparation point d'étape stage, <b>point d'étape/orientations avec D. Pannetier (IES) (2h)</b> , bibliographie
04/06/07	<b>Réunion de service IGS/IES</b> , bibliographie (réglementation, ...)
05/06/07	Etude de cas de pollutions traités par la DDASS
06/06/07	Sélection des projets de fiches réflexes, bibliographie sur les thématiques
07/06/07	Travail sur les projets de fiches (bibliographie: déversement, toxicité, TMD, ...), contact <b>CIRE</b> Mme Legout (base FURETOX), prise de RDV CIRE
08/06/07	<b>Point stage</b> avec IES et IGS (présentation des thématiques sélectionnées, recensement des besoins), travail sur les projets de fiches
11/06/07	Travail sur les projets de fiches et annexes ("déversement d'un produit polluant", "TMD","eau"), recherches réglementation (pollutions, responsabilités...)
12/06/07	<b>Entretien téléphonique avec le BRGM</b> , travail sur les projets de fiches ("pollution des eaux"), préparation de la réunion prévue avec les IES cellule "eau"
13/06/07	Mise à jour de l'annuaire des contacts, travail sur les fiches (annexes...)
14/06/07	<b>Réunion</b> avec P. Labat (IES) (projets cartographie), travail sur les fiches ("pollution des eaux")
15/06/07	<b>Réunion</b> avec B. Roger (fiches "eau"), travail sur les fiches
18/06/07	Rédaction rapport de stage
19/06/07	<b>Réunion avec la cellule eau</b> (R. Pover, S. Saillard, F. Bourlot), modification des fiches "eau"
20/06/07	Suite réunion B.Roger, modification des fiches "eau", travail sur les annexes
21/06/07	Travail sur les fiches ("déversement", TMD), prise de RDV avec la DDAF (M Renard)
22/06/07	<b>Point stage</b> avec <b>D. Pannetier, RDV M Renard</b> (DDAF)
25/06/07	<b>RDV M .Matthieu CIRE IDF</b> , travail sur les fiches, préparation réunion de service
26/06/07	Réunion de service (point d'étape du stage), travail sur les fiches (annexes et fiche "évaluation de la toxicité")
27/06/07	Rédaction rapport de stage
28/06/07	Rédaction rapport de stage, travail sur les fiches ("évaluation toxicité"), préparation entretien SDIS
29/06/07	Travail fiches et annexes, point Raphael Pover (IES), <b>RDV SDIS 77</b>
02/07/07	Rédaction rapport de stage, <b>RDV usine d'eau potable de Meaux</b> (moyens de gestion des pollutions accidentelles)
03/07/07	Rédaction rapport de stage, travail sur les fiches (annexes et modifications)
04/07/07	<b>Point stage avec E. Burgei et D. Pannetier</b> , rédaction rapport de stage
05/07/07	Rédaction du rapport de stage, modification des fiches
06/07/07	<b>Point stage avec D. Pannetier</b> , rédaction rapport de stage
09/07/07	Finalisation du rapport de stage, <b>point stage avec E. Burgei</b>
10/07/07	Mise en place des liens hypertextes sur les fiches, finalisation du rapport de stage
11/07/07	Finalisation du rapport de stage
12/07/07	Finalisation du rapport de stage
13/07/07	Envoi du rapport de stage

### **Annexe 3**

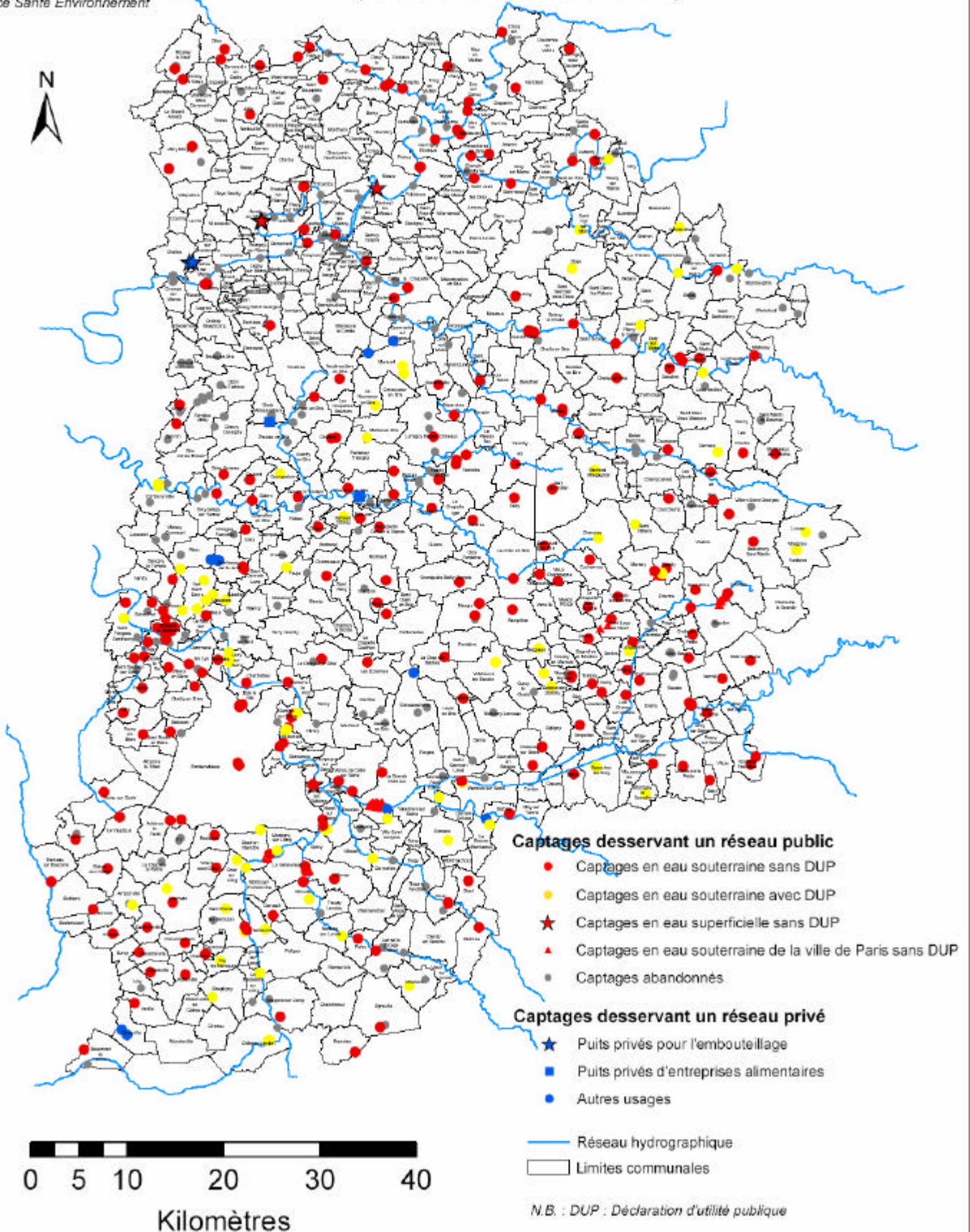
#### **Cartes**

- **Carte du département (extraite du site Internet de l'IAURIF)**

- Densité de la population par commune et grands axes routiers



# Les captages d'Alimentation en Eau Potable en Seine et Marne (Situation Août 2006)



Fond de carte : IGN BD Carthage 2000 © - Réseau hydrographique : IGN Plouffe 2000 ©

## Annexe 4

### **Quelques chiffres clés en Seine-et-Marne<sup>1</sup>**

43 cantons, 514 communes (dont 387 rurales)

Sous-préfectures: Melun, Fontainebleau, Provins, Meaux, Torcy

#### **Superficie**

5915 km<sup>2</sup> soit 49% de l'Île de France

#### **Population**

1 260 000 habitants (INSEE 2005)

213 habitants/km<sup>2</sup>

#### **Infrastructures de transport**

##### Réseau ferroviaire:

3 gares de TGV

Lignes de RER (A, B, D, E), réseau régional Transilien SNCF

330 km de voies navigables: Seine, Marne, Yonne et deux canaux: le Loing, l'Ourcq

##### Aviation:

1 aéroport international (Roissy Charles de Gaulle)

9 aérodromes (Nangis-Les Loges, Fontenay-Tresigny, Moret-Episy, Coulommiers-Voisins, Chelles-Le Pin, Lognes-Emerainville, Meaux-Esbly, Melun-Villaroche, La Ferté-Gaucher).

##### Réseau routier:

- 214 km d'autoroutes (A4, A5, A6)

- 560 km de routes nationales

- 4061 km de routes départementales

- 6712 km de voies communales

- 9415 km de chemins ruraux

#### **Environnement/agriculture**

130 000 hectares de surface boisées

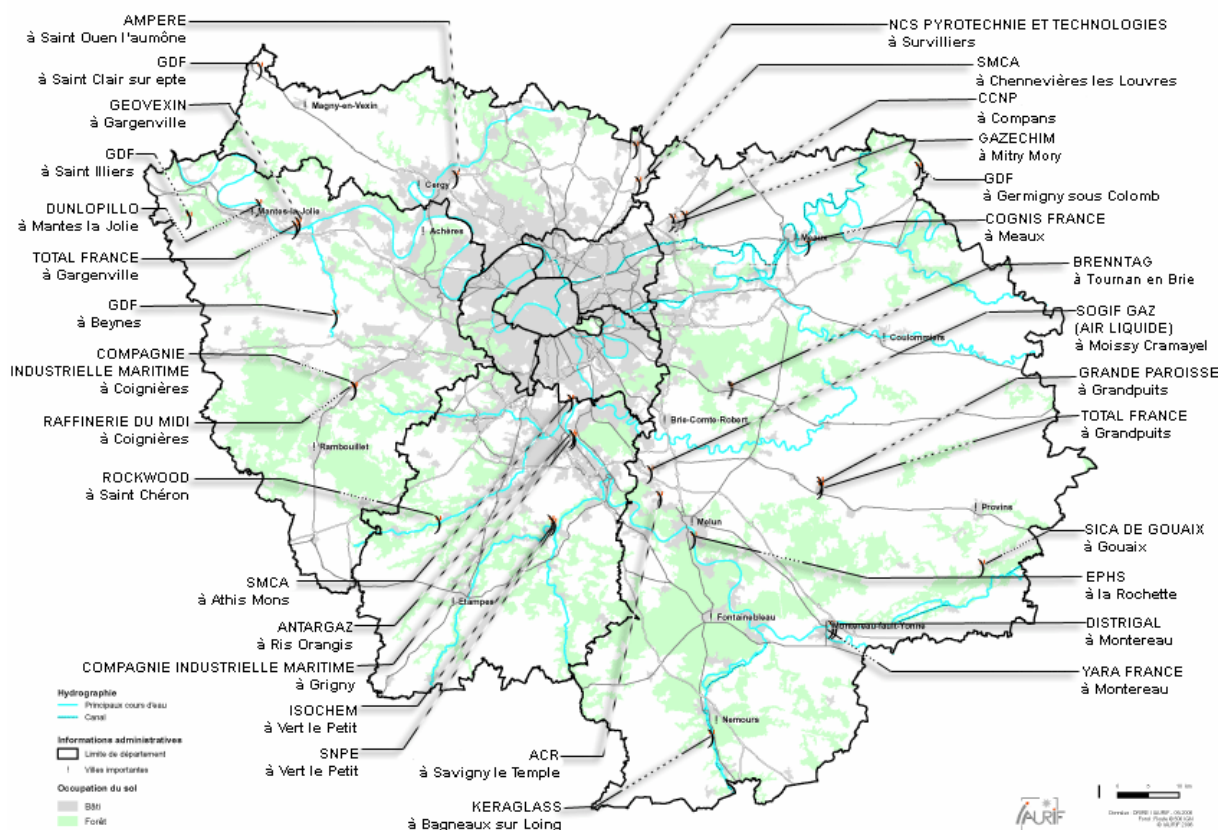
60 % des surfaces agricoles d'Île-de-France

---

<sup>1</sup> Données issues du Conseil général, de la Préfecture et de la DDE de la Seine-et-Marne

## Annexe 5

### Etablissements Seveso en Ile de France - Grande Couronne<sup>2</sup>



### Etablissements SEVESO "AS":

Etablissement	Commune	Activité	Types de risques
KERAGLASS	BAGNEAUX-SUR-LOING	Verrerie	Incendie - Toxique
CCMP	COMPANS	Dépôt d'hydrocarbures	Explosion - Incendie
GDF	GERMIGNY -SOUS-COULOMB	Stockage souterrain de gaz naturel	Explosion - Incendie
SICA DE GOUAIX	GOUAIX	Dépôt d'engrais	Explosion - Toxique
GRANDE PAROISSE	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	Fabrication d'engrais	Explosion - Incendie - Toxique
TOTAL FRANCE	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	Raffinerie	Explosion - Incendie - Toxique
EPHS	LA ROCHETTE	Dépôt d'hydrocarbures	Explosion - Incendie
COGNIS FRANCE	MEAUX	Fabrication de détergents	Explosion - Incendie - Toxique
GAZECHIM	MITRY-MORY	Stockage et conditionnement de gaz	Explosion - Toxique
SOGIF GAZ (AIR LIQUIDE)	MOISSY-CRAMAYEL	Production et stockage d'oxygène et d'azote	Explosion - Incendie
DISTRIGAL	MONTEREAU-FAULT-YONNE	Stockage et conditionnement de GPL	Explosion - Incendie
YARA FRANCE	MONTEREAU-FAULT-YONNE	Dépôt d'engrais	Explosion - Toxique
KUEHNE & NAGEL	SAVIGNY-LE-TEMPLE	Stockage de produits phytosanitaires	Incendie - Toxique
BRENNTAG	TOURNAN EN BRIE	Dépôt de produits chimiques	Explosion - Incendie - Toxique

<sup>2</sup> Données DRIRE

**Etablissements "seuil bas" :**

<b>Etablissement</b>	<b>Commune</b>	<b>Activité</b>
<b>COOPER</b>	DAMMARIE-LES-LYS	Stockage de liquides inflammables
<b>TERRES BOCAGE GATINAIS</b>	EGREVILLE	Dépôt d'engrais
<b>ELASTOGRAN</b>	MITRY MORY	Dépôt de produits chimiques
<b>HEPPNER</b>	BRIE-COMTE-ROBERT	Entrepôt avec aérosols
<b>KUEHNE &amp; NAGEL</b>	FERRIERES- EN-BRIE	Entrepôt avec aérosols
<b>PROLOGIS</b>	LIEUSAIN	Entrepôt avec aérosols
<b>UNIVAR</b>	LIEUSAIN	Entrepôt de substances toxiques
<b>AIR LIQUIDE ALPHAGAZ</b>	MITRY -MORY	Stockage de gaz
<b>MESSER FRANCE</b>	MITRY -MORY	Conditionnement de gaz
<b>LINDE GAZ INDUSTRIELS</b>	MONTEREAU-FAULT-YONNE	Stockage d'oxygène
<b>MENDES</b>	MONTEREAU-FAULT-YONNE	Stockage de substances toxiques
<b>BEIERSDORF</b>	SAVIGNY -LE-TEMPLE	Entrepôt avec aérosols
<b>ESSO REP</b>	ST-MERY	Stockage de liquides inflammables
<b>OUVRE</b>	SOUPPES- SUR- LOING	Dépôt d'alcool
<b>RECTICEL</b>	TRILPORT	Fabrication de mousses

## Annexe 6: Recherche BARPI 1997-2005 - Extraits du tableau de synthèse

### Milieu impacté : Sol

Année	Ville	Responsable (activité)	Polluant	Gestionnaires cités
2005	Mousseaux les bray	transports routiers de marchandises	acide phosphorique	Nprécisé
2005	Champeaux	transport par conduites	hydrocarbures (HC)	Pompiers, industriel, gendarmes
2005	Mitry Mory	fabrication de matières plastiques	polyéthylène	Pompiers
2005	Combs la ville	transports routiers de marchandises	chlorure méthylène, acide formique, phénol	Pompiers
2004	Quiers	transports routiers de marchandises	HC	Industriel
2004	Sept sorts	commerce de gros de combustibles	HC	Nprécisé
2004	Pontault combault	transports routiers de marchandises	norsodyne (polyester)	Nprécisé
2004	Combs la ville	transports routiers de marchandises	chlorure ferrique	Industriel
2003	Mitry Mory	réalisation de réseaux	styrène	Nprécisé
2001	Melun	peinture	White spirit/ peinture	Nprécisé
2000	Crecy la chapelle	activité indéterminée	HC	Pompiers

### Milieu impacté : Air

Année	Ville	Responsable (activité)	Polluant	Gestionnaires cités
2005	Cannes Ecluse	traitement des déchets solides	chlore	Pompiers
2005	Grandpuits Bailly Carrois	fabrication de produits azotés et d'engrais	ammoniac	Industriel (POI)
2005	Nemours	entrepasage frigorifique	ammoniac	Pompiers
2005	Mitry Mory	fabrication de produits pharmaceutiques	émission gazeuse acide	Pompiers
2004	Grandpuits Bailly Carrois	fabrication de produits azotés et d'engrais	ammoniac	Industriel (POI)
2004	Meaux	fabrication de produits chimiques organiques de base	trioxyde de soufre	Pompiers
2004	Grandpuits Bailly Carrois	fabrication de produits azotés et d'engrais	ammoniac	Industriel (POI)
2004	Meaux	fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	acide acrylique	Pompiers
2003	Grandpuits Bailly Carrois	fabrication de produits azotés et d'engrais	ammoniac	Industriel (POI)
2003	Mitry Mory	traitement des déchets solides	acide nitrique	Industriel (POI)
2001	Lieusaint	messagerie, fret express	pyridine	Nprécisé
1998	Coulommiers	fabrication d'articles en fils métalliques	fumées + trichloéthylène	Pompiers
1997	Maincy	blanchisserie, teinturerie de gros	chlore	Pompiers



**Milieu impacté: Eau (de 2001 à 2005)**

Année	Ville	Responsable (activité)	Ressource impactée	Polluant	Gestionnaires cités
2005	Mitry Mory	fabrication de savons, détergent, produits d'entretien	Marne	eaux extinction	Pompiers, maire
2005	Vert saint Denis	origine inconnue	bassin EP	Hydrocarbures (HC)	Pompiers, service des eaux
2005	La Rochette	origine inconnue	Seine	Nprécisé	Pompiers
2005	Saint Jean les deux jumeaux	origine inconnue	Marne	HC	Pompiers, gendarmes
2005	Saint Mammes	transports fluviaux	Seine	HC	Pompiers, industriel
2005	Montereau Fault Yonne	collecte et traitement eaux usées	Seine	eaux usées	Nprécisé
2005	Varenes sur Seine	origine inconnue	Seine	HC	Nprécisé
2005	Gretz Armainvilliers	boulangerie	étang	eaux extinction	Pompiers, service des eaux
2005	Jouy sur Morin	activité indéterminée	Grand morin	eaux extinction	Pompiers, ONEMA
2004	Tournan en Brie	origine inconnue	Marsange	HC	Pompiers
2004	Sept sorts	commerce de gros de combustibles	Marne	HC	Nprécisé
2004	Nemours	commerce de détail bricolage	Loing	HC/phytosanitaires	Nprécisé
2004	Pontault combault	commerce de véhicules automobiles	Morbras	HC/eaux extinction	Nprécisé
2004	Montereau Fault Yonne	commerce de gros d'animaux vivants	Seine	Lisier	Nprécisé
2004	Saint Remy la vanne	origine inconnue	Grand morin	sulfate de cuivre	Pompiers
2004	Tournan en Brie	transports routiers de marchandises	Marsange	aldéhyde	Industriel, ONEMA
2004	Annet sur Marne	particuliers	Marne	HC	Pompiers
2003	Saint Jean les deux jumeaux	transports fluviaux	Marne	HC	Pompiers
2003	Montereau Fault Yonne	collecte et traitement eaux usées	Seine	eaux usées	Nprécisé
2003	Vaux le Penil	collecte et traitement eaux usées	Seine	HC	Nprécisé
2003	Torcy	imprimerie	Goudoir	vernis acrylique	Nprécisé
2003	Montereau Fault Yonne	transports fluviaux	Seine	HC	Pompiers, industriel
2003	Vaux le Penil	construction de bâtiments divers	Seine	HC	exploitant réseau assainissement
2003	Saint Fargeau Ponthierry	transports fluviaux	Seine	HC	Pompiers
2002	Montereau Fault Yonne	collecte et traitement eaux usées	Seine	eaux usées	Nprécisé
2002	Montereau Fault Yonne	fabrication d'appareils de téléphonie	Seine	HC	Nprécisé
2001	Vaires sur marne	distribution et commerce d'électricité	Marne	Huile et graisse	Nprécisé
2001	Chartrettes	origine inconnue	Seine	HC	Nprécisé
2001	Soisy Bouy	collecte et traitement eaux usées	Seine	eaux usées	Industriel
2001	Melun	activité indéterminée	Almont	HC	Pompiers, industriel
2001	Vaux le Penil	origine inconnue	Seine	HC	Nprécisé
2001	Dampmart	administration pulique générale	Marne	HC	Nprécisé
2001	Vaux le Penil	origine inconnue	Seine	HC	Nprécisé

**Milieu impacté: Eau (de 1997 à 2000)**

Année	Ville	Responsable (activité)	Ressource impactée	Polluant	Gestionnaires cités
2000	Thomery	fabrication de roulements	Seine	HC	Pompiers
2000	Saint Fargeau Ponthierry	activité indéterminée	Seine	HC	Industriel
2000	Lagny sur marne	traitement et revêtement des métaux	réseau EP	eaux basiques+zinc+cyanures	Pompiers
2000	Sept sorts	entretien et réparation de véhicules automobiles	Marne	HC	Nprécisé
2000	Vaires sur marne	distribution et commerce d'électricité	Marne	HC	Nprécisé
2000	Boissise la bertrand	production de viandes de boucherie	Seine	HC	Nprécisé
1999	Poincy	origine inconnue	ru de Poincy	détergents	Nprécisé
1999	Le mée sur seine	autres travaux spécialisés de construction	Seine	boues	Nprécisé
1999	Sept sorts	origine inconnue	Marne	HC	Nprécisé
1999	Champagne sur seine	collecte et traitement eaux usées	Seine	eaux usées	Nprécisé
1999	Chelles	origine inconnue	Chelles/Marne	HC	Nprécisé
1999	Vimpelles	Production de sables et de granulats	Seine	HC	Gendarmerie
1998	Bois le roi	origine inconnue	Seine	HC	Nprécisé
1998	Le Mée sur seine	transports fluviaux	Seine	HC	Pompiers, industriel
1998	Noisiel	origine inconnue	Marne	HC	Nprécisé
1998	Villenoy	fabrication de sucre	Marne	mélasse	Nprécisé
1998	Saint Jean les deux jumeaux	origine inconnue	Marne	HC	Nprécisé
1998	Boissise le roi	transports fluviaux	Seine	HC	Pompiers
1998	Bois le roi	transports fluviaux	Seine	HC	Nprécisé
1998	Dammarie les lys	origine inconnue	Seine	HC	Nprécisé
1998	Fresne sur Marne	collecte et traitement eaux usées	Breuvonne	eaux usées	Nprécisé
1998	Dammarie les lys	origine inconnue	Seine	HC	Nprécisé
1998	Melun	origine inconnue	Seine	Nprécisé	Nprécisé
1998	Saint Jean les deux jumeaux	origine inconnue	Marne	HC	Nprécisé
1998	Champagne sur Seine	origine inconnue	Seine	HC	Nprécisé
1998	Lagny sur marne	fabrication de produits agrochimiques	Marne	atrazine	Nprécisé
1997	Saint Fargeau Ponthierry	fabrication de savons, détergent, produits d'entretien	Seine	détergents	Nprécisé
1997	Saint Fargeau Ponthierry	activité indéterminée	Seine	HC	Nprécisé
1997	Boissise le roi	origine inconnue	Seine	HC	Nprécisé
1997	Dammarie les lys	origine inconnue	Seine	HC	Nprécisé
1997	Lagny sur Marne	préparation industrielle de produits à base de viandes	réseau EP	acide chlorydrique	Pompiers

## Annexe 7

### Plans d'urgence<sup>3</sup>

Les plans d'urgence sont des plans d'organisation des secours en cas de catastrophe ou d'événement de grande ampleur.

Selon la loi de juillet 1987, les plans d'urgence prévoient les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des risques de nature particulière ou liés à l'existence et au fonctionnement d'installations ou ouvrages déterminés.

Chaque plan comporte l'indication des risques pour lesquels il est établi. Ils recensent les mesures à prendre et les moyens susceptibles d'être mis en œuvre, ils énumèrent les procédures de mobilisation et de réquisition, ils définissent les missions des services de l'Etat, de ses établissements publics, des collectivités territoriales ainsi que les modalités de concours des organismes privés, ils prévoient les modalités suivant lesquelles le préfet fait appel au concours des détenteurs de moyens de publication et de diffusion de l'alerte.

Les plans d'urgence sont préparés par le préfet en liaison avec les services, organismes et autorités compétents pour prendre des mesures de sauvegarde ou dont les moyens sont susceptibles d'être mis en œuvre pour faire face aux risques.

Chaque plan fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Lorsque plusieurs départements sont concernés par un risque, les plans peuvent être arrêtés par un préfet désigné par le premier ministre ou par le préfet du département où se trouve le siège de la zone de défense.

Les plans sont déclenchés par l'autorité les ayant arrêtés.

*Trois types de plans d'urgence sont établis dans chaque département pour faire face à un risque défini et/ou localisé :*

1) Les plans destinés à porter secours à de nombreuses victimes

Les plans destinés à porter secours à de nombreuses victimes, dénommés **plans rouges**, prévoient les procédures d'urgence à engager en vue de remédier aux conséquences d'un événement entraînant ou pouvant entraîner de nombreuses victimes, et déterminent les moyens, notamment médicaux, à affecter à cette mission.

---

<sup>3</sup> Extrait des documents d'astreinte de la DDASS 77

Le Plan Rouge de Seine-et-Marne a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 14 juin 2004.

Le plan ROUGE peut être déclenché par le Préfet dans les situations suivantes :

- caractère collectif de l'accident,
- potentialité de nombreuses victimes.
- graves incendies entraînant des risques immédiats pour la population,
- effondrement d'immeuble,
- accident de la circulation routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou maritime,
- événements sociaux,
- accidents industriels avec effets mécaniques, chimiques (toxiques, radiologiques, bactériologiques),
- inondations,...

*La DDASS peut apporter son concours en tant que « relais sanitaire et social ».*

## **2) Les plans destinés à faire face aux risques particuliers**

Les plans destinés à faire face aux risques particuliers liés à l'existence ou au fonctionnement d'ouvrages ou d'installations dont l'emprise est localisée et fixe, dénommés **plans particuliers d'intervention**, prévoient l'organisation des secours en cas d'accident très grave, dont les conséquences débordent ou risquent de déborder largement le cadre d'une usine, et ce en vue de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Ils définissent les mesures à prendre aux abords :

- des sites nucléaires
- des installations industrielles importantes
- des stockages de gaz
- des grands barrages
- des lieux de transit et d'activités présentant des dangers ou des inconvénients graves.

Les établissements présentant des risques importants (notamment ceux visés par la directive « Seveso ») doivent prévoir un Plan d'Opération Interne (POI) dans lequel sont définis "les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement". Ce POI doit être cohérent avec les plans d'urgence.

### 3) Les plans destinés à faire face aux risques technologiques

Les plans destinés à faire face aux risques technologiques qui n'ont pas fait l'objet d'un plan particulier d'intervention ou aux risques liés à un accident ou à un sinistre de nature à porter atteinte à la vie ou à l'intégrité des personnes, aux biens ou à l'environnement, dénommés **plans de secours spécialisés**, prévoient l'organisation des secours en cas d'accident très grave, dont les conséquences débordent ou risquent de déborder largement le cadre d'une usine, et ce en vue de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

**Plans d'urgence** : Plusieurs types de plans d'urgences sont développés au niveau local ou national en prévision d'accidents de grande ampleur et de catastrophes

- plan ORSEC : organisation des secours à moyens dépassés
- plan Orsec-Rad : plan Orsec suite à un accident dû à la radioactivité
- plan rouge : nombreuses victimes sur le terrain
- plan blanc : afflux massif de victimes à l'hôpital
- plan particulier d'intervention : relatif à un lieu précis (site classé Seveso, installation nucléaire de base...) quel que soit le type d'accident
- plan de secours spécialisés (PSS) : relatif à un risque précis mais non localisé (décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005)
  - plan Accifer ou plan Interfer : accident de chemin de fer
  - plan Biotox : diffusion d'un agent infectieux
  - plan grippe aviaire
  - plan Vigipirate
  - plan Piratair : détournement d'avion
  - plan Piratome : diffusion d'un agent contaminant radioactif
  - plan Piratox : diffusion d'un agent toxique
  - plan Polmar : pollution maritime (marée noire)
  - plan Samar : sauvetage aéro-maritime (naufage, accident aérien dans l'eau)
  - plan Sater : sauvetage aéro-terrestre (accident aérien sur le sol)
  - plan inondation
  - plan canicule
  - plan sécheresse
  - plan grand froid
  - plan pannes de courant, délestage
  - ...

## Annexe 8

### **Plan régional d'alimentation en eau potable (synthèse)**

- Applicable à la zone agglomérée et interconnectée parisienne, secteurs pouvant se secourir mutuellement.
- 61 communes de Seine-et-Marne (sur 514) sont concernées par ce plan (communes situées sur la frange Ouest urbanisée du département):

Annet-sur-Marne	Conches	Lognes	Saint-Mesmes
Boissettes	Courtry	Maincy	Saint-Thibault-des-Vignes
Boissise-la-Bertrand	Croissy-Beaubourg	Mée-sur-Seine (le)	Savigny-le-Temple
Boissise-le-Roi	Dammarié-le-Lys	Melun	Seine-Port
Brie-comte-Robert	Dampmart	Mitry-Mory	Servon
Brou-sur-Chantereine	Emerainville	Moissy-Cramayel	Thorigny-sur-Marne
Bussy-Saint-Georges	Ferolles-Atilly	Nandy	Torcy
Bussy-Saint-Martin	Ferrières	Noisiel	Vaires-sur-Marne
Cesson	Fresnes-sur-Marne	Ozoir-la-Ferrière	Vaux-le Pénil
Champs-sur-Marne	Gouvernes	Pin (le)	Vert-Saint-Denis
Chelles	Guermantes	Pomponne	Villeparisis
Chevry-Cossigny	Jablins	Pontault-Combault	Villevaude
Claye-Souilly	Lagny-sur-Marne	Pontcarré	Voisenon
Collégien	Lesigny	Rochette (la)	
Combs-la-Ville	Lieusaint	Roissy-en-Brie	
Compans	Livry-sur-Seine	Rubelles	

- Plan approuvé par l'arrêté inter préfectoral du 15 juillet 1999
- Plan établi en application de la circulaire du 18/02/1985 relative à la pollution accidentelle des eaux intérieures et la circulaire du 27/09/1988 relative aux perturbations importantes sur un réseau de distribution d'eau potable.
- Composition du plan régional :
  - outils de gestion de crise (cartes, répartition des compétences, annuaires...)
  - outils d'évaluation (données concernant l'AEP, cartes...)
  - outils de mise en vigilance (diffusion de l'alerte, seuils de vigilance, conséquences des risques...)
  - outils de communication (messages d'information types...)
  - outils de coordination des mesures opérationnelles (dérogations sanitaires, réquisitions, abonnés prioritaires...)
  - outils de gestion des coupures et de l'alimentation de secours (coupures, besoins, distribution...)

## **Annexe 9**

### **Liste des fiches réflexes DDASS 77**

#### **Eaux et aliments**

Arrêt de distribution (à faire)  
Baignade  
Contamination d'un réseau d'eau potable (en cours)  
Contamination eaux embouteillées (à faire)  
Effraction d'un ouvrage (en cours)  
Piscine  
Toxi-infection alimentaire collective (à faire)  
Pollution des eaux superficielles (stage)  
Pollution des eaux souterraines (stage)

#### **Espaces clos**

Amiante (en cours)  
Coupure d'eau (en cours)  
DASRI  
Habitat insalubre (en cours)  
Légionelles  
Légionellose  
Monoxyde de carbone  
Saturnisme : CREP, DO (à faire), signalement habitât (à faire)

#### **Environnement extérieur**

Assainissement  
Bruit  
Déversement d'un produit polluant (stage)  
Nuage toxique (à faire)  
Stationnement des gens du voyage (à faire)

#### **Divers**

Règles de transmission des arrêtés (à faire)  
Aide à l'évaluation de la toxicité d'un produit (stage)  
Hospitalisation d'office

**Annexe 10**  
**Fiches réflexes**

- Déversement d'un produit polluant
- Pollution des eaux superficielles
- Pollution des eaux souterraines
- Aide à l'évaluation de la toxicité d'un produit



**Déversement accidentel  
d'un produit polluant**

Référents DDASS

SSE: LR, DP

*Déversement accidentel d'un produit polluant, fuite d'une citerne, accident de transport de matières dangereuses (TMD)...*

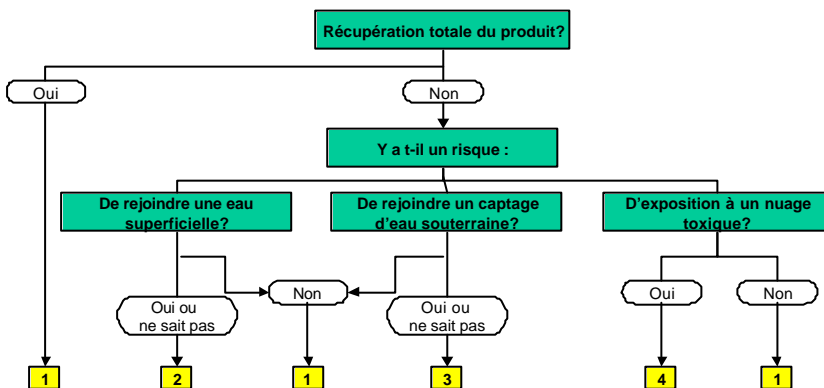
**Actions permanence week-end :**

Si le polluant s'est déversé dans le captage aller à la fiche "contamination d'un captage"  
Si le polluant a atteint le réseau d'eau aller à la fiche "contamination d'un réseau d'eau"

- **S'assurer** que la zone est sécurisée (protection des personnes, récupération des produits et/ou confinement)
- **Noter les informations** à partir de la fiche de signalement, valider, compléter
- **S'assurer** de l'information des autres services compétents,

A l'aide des informations recueillies dans cette même fiche :

- **Analyser et évaluer** la gravité de la situation (→aide possible avec les fiches "aide à l'évaluation de la toxicité", et si accident TMD "information en cas d'accident routier de TMD")
- **Réaliser sans délai (si nécessaire)** les actions indiquées, selon l'arbre décisionnel suivant :



1 : s'assurer de l'information de(s) l'él(u)é(s), si accident TMD : du gestionnaire de la route

2 : aller à la fiche **pollution des eaux superficielles**

3 : aller à la fiche **pollution des eaux souterraines**

4 : aller à la fiche **nuage toxique**

- **Inform**er le DDASS et SSE le lundi (transmettre la fiche de signalement complétée)

**Actions SSE : idem permanence, plus :**

- **S'assurer** de l'information de l'administration compétente
- **Identifier** les actions mises en œuvre, la dépollution du site, les risques résiduels pour la population
- S'il existe un **risque d'exposition** de la population au terrain pollué, en lien avec le MISP et la CIRE évaluer s'il est nécessaire de demander au responsable de la pollution de réaliser une étude "d'évaluation des risques pour la santé" (voir annexes)
- **S'assurer du retour à la normale** : absence de risques pour la santé

**Services compétents**

SDIS  
Préfecture  
DDASS 77  
Elu(s)

**Autres partenaires**

CAP  
CIRE Ile-de-France  
Police de l'eau  
DRIRE

**Réglementation**

- Info responsabilités

**Annexes**

- Lexique

- Fiche de signalement  
- Aide à l'évaluation de la toxicité d'un produit

- Plus d'infos:  
- Information en cas d'accident routier de TMD  
- Police de l'eau  
- Population à proximité d'un site pollué: la démarche "d'évaluation des risques pour la santé"  
- Compétences

**Outils bureautiques**

**Pollution des eaux superficielles**

Référents DDASS

SSE: BR, RP, FB, SS

*Pouvant résulter d'un déversement accidentel d'un produit polluant, accident de transport de matières dangereuses, etc, et qui peuvent menacer une usine d'eau potable prélevant en rivière ou un(des) captage(s) prélevant de l'eau en nappe alluviale.*

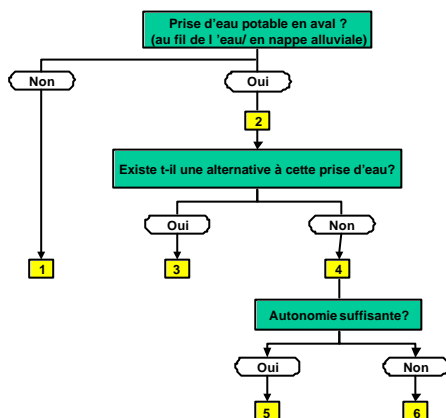
**Actions permanence week-end :**

Si le polluant a atteint le réseau d'eau aller à la fiche "contamination d'un réseau d'eau"

- **Noter les informations** à partir de la fiche de signalement, valider et compléter
- **S'assurer** de l'information des autres services compétents,

A l'aide des informations recueillies dans cette même fiche :

- **Analyser et évaluer** la gravité de la situation avec l'exploitant
- **Décider sans délai** si la distribution de l'eau peut être maintenue, en s'aidant de l'arbre décisionnel suivant (→ aide documents en annexes + cartes)



**1** : compétence de la police de l'eau, s'assurer que le service concerné a bien été informé

**2** : - **prendre contact** avec l' (les) élu(s) concerné(s), l'exploitant, le cas échéant: les DDASS situé(es) en aval

- **demander** à l'exploitant **d'évaluer** le délai au bout duquel la prise d'eau sera atteinte, les capacités de traitement de la pollution, les solutions alternatives existantes
- **décider** en concertation avec l'exploitant (et en s'appuyant sur la fiche de signalement) d'arrêter ou non le pompage d'eau le temps du passage de la pollution

**3** : - **demander** à l'exploitant la mise en place de la solution alternative (prise d'eau de secours, traitement...) et **avertir** l' (les) élu(s) concerné(s)

- **demander** à l'exploitant d'effectuer des analyses de suivi de la pollution

**4** : en concertation avec l'exploitant, **demander** au laboratoire agréé d'effectuer des analyses (fax)

**5** : pas d'action particulière en astreinte

**6** : en concertation avec l'exploitant, **demander** à (aux) élu(s) de prononcer une **restriction d'usage** de l'eau sur la (ou les) commune(s) alimentée(s), d'informer la population (fax) et de mettre en place des solutions de secours

- si la population est importante, **s'assurer** des disponibilités en eau embouteillée

- **Inform** le DDASS et SSE le lundi (transmettre la fiche de signalement complétée).

**Actions SSE : idem permanence, plus :**

- **S'assurer du retour à la normale :**

- Contacter l'élu(s) concerné(s), l'exploitant (bilan de la situation, problèmes éventuels de traitements)
- Si restriction d'usage : la suspendre si les résultats des analyses sont conformes (fax)

**Services compétents**

SDIS  
Préfecture  
DDASS 77  
Responsables (élu et exploitants)  
Police de l'eau, ONEMA  
Le cas échéant:  
- Responsables des baignades (Maires)  
- DDASS en aval

**Autres partenaires**

Labos agréés  
Eaux embouteillées

**Réglementation**

- CSP
- Plan régional d'AEP
- Info responsabilités

**Annexes**

- Lexique / Glossaire
- Fiche de signalement
- Fiche aide à l'évaluation de la toxicité d'un produit
- Aide à l'identification des points de captage
- Liste des sites de baignades, DDASS aval
- Fax :  
Labo  
Restriction alimentaire  
Levée restriction  
Communiqué fin restriction
- Compétences
- Plus d'info  
- Police de l'eau

**Outils bureautiques**

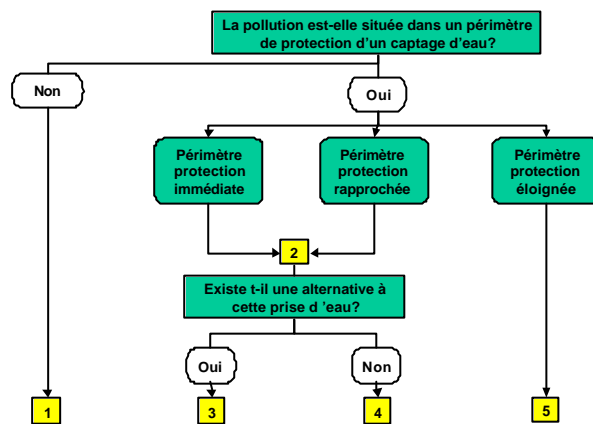
SISE-EAUX  
  
Carte des captages  
Carte des captages en zone inondable  
Carte des gestionnaires  
  
Classeur vigipirate

*Pouvant résulter d'un déversement accidentel d'un produit polluant, la fuite d'une cuve, un accident de transport de matières dangereuses...*

**Actions permanence week-end :**

Si le polluant s'est déversé dans le captage aller à la fiche "*contamination d'un captage*"  
Si le polluant a atteint le réseau d'eau aller à la fiche "*contamination d'un réseau d'eau*"

- **Noter les informations** à partir de la fiche de signalement, valider et compléter
  - **S'assurer** de l'information des autres services compétents,
- A l'aide des informations recueillies dans cette même fiche :
- **Analyser et évaluer** la gravité de la situation avec l'exploitant,
  - **Décider sans délai** si la distribution de l'eau peut être maintenue, en s'aidant de l'arbre décisionnel suivant : (→ aide documents en annexes + cartes)



- 1** : compétence de la police de l'eau, s'assurer que le service concerné a bien été informé  
**2** : - **prendre contact** avec l'(les) élu(s) concerné(s), l'exploitant  
 - **décider** en concertation avec l'exploitant (et en s'appuyant sur la fiche de signalement) d'arrêter ou non le pompage d'eau  
 - **demander** à l'exploitant s'il existe une alternative et si les capacités sont suffisantes (réservoirs, autres forages, interconnexion...)  
**3**: **demander** à l'exploitant de mettre en place la solution alternative et **avertir** l' (les) élu(s) concerné(s)  
**4**: - **en concertation** avec l'exploitant, demander à (aux) l'élu(s) de prononcer une **restriction d'usage** de l'eau sur la (ou les) commune(s) alimentée(s), d'informer la population (fax), et de mettre en place des solutions de secours  
 - si la population est importante, s'assurer des disponibilités en eau embouteillée  
 - **demander** au laboratoire d'effectuer des analyses (fax)  
**5** : pas d'action particulière en astreinte

• **Inform**er le DDASS et SSE le lundi (transmettre la fiche de signalement complétée).

**Actions SSE : idem permanence, plus :**

- **S'assurer du retour à la normale :**
- Demander au laboratoire d'effectuer des analyses (fax)
- Si restriction d'usage : la suspendre si les résultats des analyses sont conformes (fax)
- **Gestion** de la pollution du captage:
- Contacter la DDAF, consulter le rapport de l'hydrogéologue, et si nécessaire demander l'avis du BRGM ou d'un hydrogéologue agréé
- En lien avec le service administratif compétent (DDAF, DRIRE), demander au responsable de mettre en œuvre les mesures fixées dans le rapport de première expertise et si besoin, de réaliser une étude complémentaire.
- Suivre les conclusions du rapport (si besoin renforcement du contrôle analytique)

**Services compétents**

SDIS  
Préfecture  
DDASS 77  
Responsables (élus et exploitants)  
Police de l'eau, ONEMA

**Autres partenaires**

Labos agréés  
Eaux embouteillées  
BRGM  
DDAF  
DRIRE

**Réglementation**

- CSP  
- Info responsabilités

**Annexes**

- Lexique / Glossaire  
- Fiche de signalement  
- Fiche "aide à l'évaluation de la toxicité"  
- Aide à l'identification des points de captage  
- Fax :  
Restriction alimentaire  
Restriction complète  
Laboratoire  
Levée restriction  
Communiqué fin restriction  
- BRGM  
- Plus d'info :  
- Guide technique: les système d'AEP-vulnérabilité  
- Police de l'eau  
- Compétences

**Outils bureautiques**

SISE-EAUX  
Carte des captages AEP  
Carte des gestionnaires  
Carte des captages en zone inondable  
Classeur vigipirate

# M1

Milieux Extérieurs

Rédaction: 06/07- JP  
MAJ:

## Aide à l'évaluation de la toxicité d'un produit

Référents DDASS  
MISP  
SSE: LR, DP

Substances toxiques: matières dangereuses qui peuvent pénétrer dans l'environnement, en une quantité ou dans des conditions, de nature à:

- mettre en danger l'environnement essentiel pour la vie
- constituer un danger pour la vie ou la santé humaine

### En urgence

Pour information:

→ L'évaluation de la toxicité d'un produit est faite par des **experts**

→ **En première urgence**, le SDIS évalue la toxicité et les dangers du produit (au titre de la protection des personnes) et peut être contacté pour toute information utile.

Cas où les secours ne seraient pas intervenus ou si nécessité d'approfondir les investigations:

#### 1) Identifier le produit

- recueillir des informations: nom commercial, numéro CAS, étiquetage, si accident de TMD (lien en annexe), quantité, concentration, volume, état (liquide, solide, gaz)...

#### 2) Contacter le CAP (joignable 24h/24h)

- communiquer les informations recueillies pour avoir un avis sur la toxicité du produit

#### 3) Autres partenaires

- la **CIRE IDF** (joignable en astreinte), peut apporter son appui, par ses conseils, ses connaissances, et dispose de contacts utiles.

- l'**InVS** (joignable en astreinte)

### Pour approfondir - Sources de données

Cette rubrique nécessite de connaître précisément le produit et sa concentration dans le milieu.

#### • Sources de données (RESE):

<http://rese.intranet.gouv.fr/santenv/concepts/ers/donnees.htm>

→ Liens et moteurs de recherche des **bases de données bibliographiques, toxicologiques, générales, expositions professionnelles, substances chimiques...** (voir rubrique Annexes)

#### • Base de données régionale FURETOX (en cours de réalisation CIRE IDF):

→ VTR d'exposition chronique

#### Services compétents

SDIS  
Préfecture  
CAP

#### Partenaires

Liste de laboratoires  
CIRE IDF  
InVS  
DGS

#### Réglementation

#### ANNEXES

- Lexique

- Instances susceptibles d'apporter un appui

- Les sources de données du RESE

Plus d'informations:

- Information en cas d'accident routier de TMD

- Etiquetage des substances chimiques (INRS)

- Population à proximité d'un site pollué: la démarche "d'évaluation des risques pour la santé"

#### Outils Bureautiques

- Valise astreinte de veille sanitaire InTER-CIRE (rubrique santé environnement)

- CD Rom astreinte DSE InVS

## Annexe 11: Fiche de signalement

<b>DDASS 77</b>	<b>Fiche de signalement</b>	Date de mise à jour: <b>juin 07</b>
<b>SSE</b>	Pollution accidentelle	Par: JP

*En gras: premier niveau d'information nécessaire*  
*Non gras: niveau SSE*

### Alerte: recueil des informations

#### Quand ?

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Message reçu par : \_\_\_\_\_

#### Qui ?

Nom de l'appelant : \_\_\_\_\_ Organisme : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Tél. en cas de besoin: \_\_\_\_\_

#### Où ?

Lieu (commune, lieu-dit, rivière, ...): \_\_\_\_\_ Adresse/ localisation précise : \_\_\_\_\_

Plan précis (demande de fax si possible) : \_\_\_\_\_

#### Quoi ?

Nature accident (déversement, accident TMD, rejet direct...) :

Cause :

Description du polluant (connu, inconnu):

Description de l'environnement (population proche...) :

La pollution est-elle passée dans le réseau d'eau potable?

La pollution s'est-elle déversée directement dans un captage?

#### Premières mesures de gestion de la pollution ?

Qui (pompiers, ...)?

Récupération de la pollution (totale, partielle)?

Moyens (pompage, barrage, ...)?

Déclenchement d'un plan (préfectoral, ...)?

#### Diffusion de l'information (à adapter selon la situation)

	Fait	A faire*	Fait	A faire
Mairie(s)		Exploitant usine d'eau potable (cas pollution eaux superficielles)		
SDIS		Exploitants du(es) captage(s): lesquels ?		
Préfecture		Exploitants : lesquels ?		
ONEMA		Gendarmerie – Police		
Police eau (DDAF, SNS ou DRIRE)		Autres		
Responsable de la route (DRIF..)				

\* (à faire): déterminer en fonction de la situation, se reporter à la fiche réflexe correspondante

## Evaluation de la situation

<b>Fait/à faire</b>	<b>Caractérisation du danger</b>
→ demander l'information aux services de secours : Nom et fonction de la personne contactée et ayant transmis l'information : N° tel en cas de besoin :	
<b>Type de polluant, produit :</b>	
<b>Toxicité?</b>	
<b>Concentration :</b>	
<b>Volume déversé:</b>	
<b>Le déversement se poursuit-il?</b>	
<b>Etendue de la pollution, surfaces souillées?</b>	
<b>Estimation du danger :        faible – important - inconnu</b>	

### Voies de transfert - Milieux concernés

<b>Perception des services de secours:</b>	
<b><u>1) Y a-t-il un risque d'exposition par l'air?</u></b>	
<b><u>2) Le produit s'est-il déversé sur le sol ?</u></b>	
<b><u>3) Le produit risque t-il de migrer vers le milieu hydrique (eaux superficielles/souterraines)?</u></b> (si possible solubilité, viscosité, pente, perméabilité du sol, présence d'un fossé ...)	
<b><u>Risque pour les captages d'eaux souterraines:</u></b> (contacter si besoin le Maire, l'exploitant du captage)	
<b>Proximité d'un captage d'eau souterraine ?</b> - Lequel ? - A quelle distance ? - Déversement dans un périmètre de protection ?	
<b>Le captage est-il bien protégé par rapport à la pollution?</b>	
Si possible: Quel type d'aquifère est exploité: - milieu protégé? - milieu influencé par des eaux de surface ou de type karstique?	
Quel est le type de captage: - forage? - puits? - source captée?	
Etat actuel de l'ouvrage: - bon état? - dégradé?	

